



TOTAL ENERGIES

## Le portrait du Journal du Palais

### Sous les Comtés, la pale !

La Jurassienne Delphine Merle, Ingénieure, diplômée de l'École Polytechnique et de l'Institut français du pétrole, qui a fait toute sa carrière chez TotalEnergies, vient de prendre la direction de TotalEnergies Renouvelables France. *Page 16*

## French Touch et crèche néerlandaise

La micro-crèche sénonaise Ubiq de 520 m<sup>2</sup>, jardin compris, vient d'ouvrir ses portes, alliant pédagogie des Pays-Bas et soutien concret aux soignants de l'hôpital. *Page 4*

## 78 M€ d'investissement pour la ville de Sens

Élu en mars, Paul-Antoine de Carville dévoile ses priorités budgétaires et son plan d'attractivité pour le territoire. *Page 7*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 10 à 14

# Malgré les crises, l'Umih 21 affiche son dynamisme



Le bureau de l'Union des métiers des industries de l'hôtellerie de la Côte-d'Or (Umih 21), syndicat des cafetiers, restaurateurs, hôteliers, métiers de la nuit et traiteurs avait invité ses adhérents, mardi 31 mars, au Bal' Tazar pour l'assemblée générale

annuelle. Dans un contexte où les entreprises doivent naviguer à vue, le syndicat, par la voix de son co-président Lionnel Petitcolas, revendique une stabilité rassurante. Les indicateurs sont au vert pour l'organisation : l'effectif a progressé en 2025,

passant de 552 à 561 adhérents, un signe d'attractivité dans un secteur pourtant sous pression. Pour épauler ses membres, l'organisation multiplie les initiatives : IA, mutuelle et même logements. Pour pallier les difficultés de recrutement dans

des filières désormais inscrites parmi les métiers en tension, l'Umih 21 passe ainsi à l'offensive sur le terrain immobilier. Un projet de 27 logements à Dijon vient de voir son permis de construire déposé. *Page 5*

## L'épineuse digitalisation des services publics

La trajectoire européenne est claire : « 100 % des démarches les plus utilisées par les usagers doivent être disponibles en 2030 et 80 % des adultes âgés de 18 à 74 ans devront posséder les compétences numériques de base », rappelle Yannick Klein, premier conseiller de la Chambre régionale des comptes (CRC) BFC et rapporteur général d'un

chapitre crucial du rapport annuel de la Cour des comptes consacré à l'accès numérique aux services publics. Si la France s'inscrit dans cet objectif, les opérateurs interrogés par la CRC « n'ont pas du tout pris en considération le fait que c'est un objectif européen », ni de l'enjeu de cohésion sociale et politique que cela implique. *Page 6*

Patrick Martin, président du Medef fait le point sur l'actualité. *Page 8*

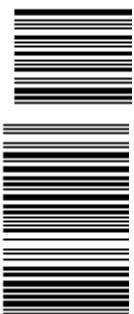
**BATISSEURS BOURGUIGNONS**  
*La maison passion*

CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES

Votre maison sur-mesure en toute confiance !

03 80 53 96 96

R 28302 - 5015 - 2€



2 JOURS DÉDIÉS À L'INDUSTRIE

28 & 29 AVRIL 2026

REIMS PARC EXPO



CRÉEZ GRATUITEMENT VOTRE BADGE VISITEUR  
[www.businessindustries-reims.com](http://www.businessindustries-reims.com)

# Business Industries

Un salon industriel & Des rdv d'affaires organisés REIMS

baromètre

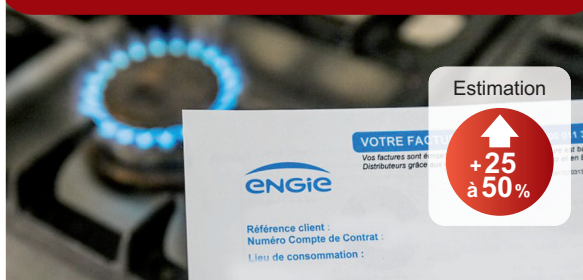
Le marché du travail dans le secteur privé en BFC



Le marché du travail se dégrade en BFC

Avec un marché automobile toujours en recul, une consommation des ménages décevante, et des mises en chantiers de logements toujours atones, en BFC, tous les grands secteurs d'activité perdent des effectifs en 2025. Un recul supérieur au niveau national. Le secteur privé perd 6.150 emplois sur un an (-0,8 %). Toutefois, quelques secteurs restent dynamiques : la santé, l'hébergement-restauration, l'industrie agroalimentaire et l'agriculture créent des emplois. Le taux de chômage atteint 7,1 % de la population active fin 2025 en BFC (7,9 % en France). Le nombre de défaillances d'entreprises est au plus haut de ces dix dernières années. Dans le même temps, les créations d'entreprises atteignent un nouveau record.

Les factures de gaz pourraient augmenter



Gaz : +25 à 50 % sur les factures

D'après les estimations Hello Watt, la facture des particuliers pourrait augmenter de 25 % à 50 % selon l'évolution du contexte au Moyen-Orient, soit un surcoût sur la facture allant de 260 € à plus de 525 € (pour un foyer de quatre personnes chauffé au gaz consommant 10.000 kWh par an). L'impact de la guerre vient aujourd'hui se superposer à une hausse structurelle des prix amorcée il y a plusieurs années. Avant même l'instabilité liée au conflit, le budget chauffage des foyers utilisant le gaz a connu une progression fulgurante, doublant sur une période de seulement six ans. 10,3 millions de foyers français sont actuellement raccordés au gaz, dont 60 % n'ont pas de contrat à prix fixe et ne bénéficient donc d'aucune protection face à une hausse de leur facture inéluctable.

La BFC au rendez-vous des biothérapies



La BFC au rendez-vous des biothérapies

Les 15 et 16 avril à Tours, la région participera à la 10<sup>e</sup> édition du congrès France Bioproduction, le grand rendez-vous de la bioproduction au service des biothérapies, qui a réuni 1.150 délégués et 125 exposants lors de sa dernière édition en 2025. Avec plus de 13.000 emplois dans la filière santé, dont 2.500 directement liés aux biothérapies, la BFC s'impose comme un territoire à la croisée de l'excellence industrielle et de l'innovation médicale. La BFC structure également une filière stratégique pour la santé en Europe. Avec environ 80 cursus de formations, allant du Bac Pro et BTS au Master et DU, la région forme aux métiers de la recherche clinique, de bioproduction, d'analyse et service qualité, d'expertise réglementaire...

Percevoir est une deeptech dijonnaise issue du CEA Valduc, fondée par deux ingénieurs et docteurs en mathématiques.



Adrien Frigerio et Kélian This lèvent les verrous de l'analyse spectrométrique

L'histoire de Percevoir commence en 2018, dans les couloirs du CEA de Valduc. Adrien Frigerio et Kélian This, alors ingénieurs et futurs docteurs en mathématiques, sont confrontés à une problématique opérationnelle sur la caractérisation des déchets radioactifs. À l'époque, les logiciels existants sont lents et manquent de précision, obligeant les opérateurs à prendre des marges d'incertitude conséquentes qui freinent la logistique du site.

Face à ce constat, les deux chercheurs décident de consacrer leur thèse à redévelopper une chaîne complète d'algorithmes de traitement du signal. Le succès est tel qu'ils réalisent que leur technologie peut s'appliquer à n'importe quelle donnée spectrométrique, aussi bien dans l'industrie, dans le traitement des déchets, que dans le médical.

Soutenue par le programme d'essai Magellan du CEA, la start-up, qui a déposé plusieurs brevets, voit officiellement le jour en mai 2025 à Dijon. Sa mission : transformer des données brutes réputées difficiles à

interpréter - telles que les spectres d'émission - en informations claires, fiables et directement exploitables.

RUPTURE TECHNOLOGIQUE ET DÉBOUCHÉES MULTIPLES

Contrairement aux solutions d'intelligence artificielle classiques qui peinent souvent à garantir la répétabilité des résultats, Percevoir « conçoit des instruments de perception artificielle à haute valeur métrologique, positionnés entre l'instrument de mesure et l'opérateur décisionnaire, qu'il soit humain ou algorithmique. Ces instruments, disponibles en ligne ou installés directement sur site, visent à améliorer la qualité des mesures, automatiser l'interprétation de signaux complexes et fiabiliser les processus industriels critiques », explique Adrien Frigerio. Aujourd'hui, il y a toujours un compromis à faire entre la rapidité de traitement, la profondeur de l'analyse et la qualité métrologique du résultat. Avec notre solution, ce compromis disparaît : on obtient très rapidement des résultats avec une très grande profondeur d'analyse, tout en maîtrisant

les incertitudes sur nos résultats de A à Z. Ce qui permet aux équipes de se recentrer sur leur expertise, d'éclairer leurs décisions, pour favoriser l'action et l'innovation ».

Aujourd'hui composée de trois personnes, l'entreprise qui finalise le déploiement de sa solution a déjà contractualisé avec le CEA et objective que « pour fin 2026, nos premiers clients commencent à utiliser de manière routinière notre logiciel sans qu'on ait à intervenir ». Si le secteur nucléaire reste la priorité immédiate, avec des perspectives de déploiement à l'échelle nationale et européenne, Percevoir mène déjà en parallèle une diversification sur d'autres activités industrielles.

En rejoignant l'incubateur DecaBFC, la start-up a trouvé l'allié idéal pour assurer un relais dans l'accompagnement et la croissance de leur projet après avoir quitté le dispositif Magellan, mais également pour rompre l'isolement du créateur et tisser des liens avec le tissu industriel régional ainsi que l'écosystème lié à l'innovation.

Frédéric Chevalier

Ils bougent.



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE ENTIÈREMENT MAINTENU.** Fin mars, à l'occasion de l'assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire, les six membres du conseil d'administration du Crédit Agricole Centre Loire dont le mandat arrivait à échéance ont été réélus. Arnaud Bodolec a été maintenu dans son poste de président du conseil d'administration et les vice-présidents de chaque département restent identiques.



**NOUVEAU PRÉSIDENT URSSAF BOURGOGNE.** Réunis le 2 avril, les membres du conseil d'administration ont élu Sébastien Brenot (CPME) à la présidence. Le successeur de Gilles Clavel - qui avait assuré deux mandats - sera entouré de Denis Guvenatam (CGT, premier vice-président) et de Gilles Clavel (CPME, second vice-président).



**UNE PRÉFÈTE POUR LA CÔTE-D'OR ET LA BFC.** Mercredi 8 avril, au Journal officiel, Violaine Demaret est nommée préfète de Côte-d'Or et de Bourgogne Franche-Comté. Celle qui était jusqu'ici conseillère sécurité à l'Élysée remplace Paul Mourier. Elle a également été préfète du Vaucluse d'août 2022 à février 2024 et des Alpes-de-Haute-Provence dès 2020.

décideurs



**UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !**

**DECA BFC**  
Incubateur de Talents

**BÉNÉFICIEZ** D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

# LES ENTREP' BOURGOGNE 2025 - 2026

Finale régionale : 130 étudiants graines d'entrepreneurs



## LE PRESTIGIEUX PRIX RÉGIONAL "LES ENTREPRENEURIALES"

Le prestigieux prix « LES ENTREPRENEURIALES » récompense une équipe et un projet en tous points excellents : l'utilisation des ressources mises à disposition, la réelle synergie de l'équipe, la démarche aboutie et l'aspect réalisable du projet. **L'équipe se qualifie pour représenter la Bourgogne lors de la finale nationale à Marseille le 19 mai 2026.**

Vainqueur : **UREGREEN**

**UREGREEN** est une entreprise dijonnaise dont l'objectif est de produire un engrais à faible impact environnemental grâce à notre procédé innovant utilisant l'urine.

Porteur de projet : Emilie DELIRY (IAE)

Porteurs de compétences : Adèle SCHMITT (IAD), Mayla PEYROT (IAD), Côme-Maria LE GOUZ DE SAINT SEINE (IAE), Gabriel BALSAMO GRAZZIOLI (UB)



## PRIX COUP DE COEUR

Le jury a récompensé l'idée, la créativité du projet, l'originalité de la démarche et l'enthousiasme de l'équipe.

Vainqueurs : **CREO 3D** et **LE TAILLEUR DE JAZZ**  
**CREO 3D** permet aux entreprises de créer leurs propres goodies sur mesure grâce à la fabrication additive.

Porteur de projet : Roman KART (ENSAM)

Porteurs de compétences : Ludivine Vinci (IUT LE CREUSOT TC), Etienne BERNIGAUD (IUT LE CREUSOT TC), Orphie BARRAU (ESAM)

**LE TAILLEUR DE JAZZ** est un lieu hybride et vivant qui mêle bar à jazz, friperie et culture musicale, pensé comme un espace de rencontre où l'on consomme autrement.

Porteur de projet : Matteo DI MICHELE (IUT LE CREUSOT TC)

Porteurs de compétences : Marion VITOUX (IUT LE CREUSOT TC)

**Un parcours pédagogique de 18 semaines qui propose aux étudiants de se regrouper en équipes pluridisciplinaires afin de s'appropriier les étapes clés de la création d'entreprise.**

## PRIX VALORISATION AGRO-ALIMENTAIRE

Les projets ont su se démarquer par leur créativité et explorer de nouvelles pistes en matière d'alimentation et de santé.

Vainqueur : **RENAÏT**

**RENAÏT** est un bouillon naturel et réconfortant, inspiré du daikenchuto et adapté à la cuisine française, à destination des patients après la chirurgie afin de stimuler le transit, réchauffer le corps et le réhydrater pour optimiser la récupération du patient.

Porteur de projet : Ilona RASPADO (IAD)

Porteurs de compétences : Coralie DESPORTE (UB), Noémie SALLEN (UB), Mariam RAGHIB (IAD), Laure RICO (IAD)

## PRIX NUMÉRIQUE MONDE CONNECTÉ

Le projet s'inscrit dans l'émergence des applications numériques, prend en compte les besoins des utilisateurs et propose une réelle valeur ajoutée.

Vainqueur : **CAP SAUVETAGE**

**CAP SAUVETAGE** propose une balise de géolocalisation fiable et accessible à tous pour alerter les secours rapidement en cas de chute à la mer.

Porteur de projet : Elie NAKHLE (Polytech Dijon)

Porteurs de compétences : Mmadi FAYEL (IUT LE CREUSOT TC)

Sliman CHENOUN (Polytech Dijon)

## PRIX INNOVATION

Le projet présente un caractère innovant, le produit permet d'intégrer des innovations et de susciter des applications nouvelles.

Vainqueur : **ONE LITER**

**ONE LITER** est une solution de nettoyage automatique des véhicules pour tous sans utiliser d'eau et produits chimiques.

Porteur de projet : Théodora DRAGOMIR PERRODIN (BSB)

Porteurs de compétences : Inzatou DIOMANDE (IAD), Anais ELOI (IAD), Corentin JEUILLY (Polytech Dijon), Paul BRAYER (UB)

## PRIX PARCOURS D'ENTREPRENDRE

L'équipe a su utiliser toutes les ressources proposées par le programme.

Vainqueurs : **OENOROS** et **NETORYZ**

**OENOROS** est une agence de marketing spécialisée dans le secteur viticole. Nous accompagnons chaque domaine avec des stratégies sur mesure pour développer leur image de marque, leur visibilité en ligne et leur marketing.

Porteur de projet : Melvyn GUEPET (BSB)

Porteur de compétences : Ilona CHADEF (IAE)

**NETORYZ** : Avec notre désherbage robotisé, les terrains sont respectés, les paysagistes sont préservés.

Porteur de projet : Esteban CHEVROULET (Polytech Dijon)

Porteurs de compétences : Maxime EVIEUX (Polytech Dijon), Victor SEIVE (IUT LE CREUSOT TC), Michel MONNERET (IUT LE CREUSOT TC)

## PRIX DREAM TEAM

L'équipe est remarquable pour son professionnalisme, sa complémentarité, sa créativité collective et son dynamisme.

Vainqueur : **YUÉMY**

**YUÉMY** produit un bouillon déshydraté inspiré de la médecine traditionnelle chinoise pour allier plaisir et santé.

Porteur de projet : Alexandra PHETSINORATH (IAD)

Porteurs de compétences : Pauline GAGNAT (JUNIA ISA), Martin PAN (IAD), Rado RANDRIAMBOAVONJINIRINA (Polytech Dijon)

## PRIX ÉCO-CONCEPTION, AGRO TRANSITION, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets intègrent l'environnement dès la conception du produit, du service et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Vainqueur : **UNSEA**

**UNSEA** est un substitut de poisson à base de mycoprotéines. Une nouvelle façon de consommer la mer sans l'exploiter.

Porteurs de projet : Khali BOURANE (IAD), Philippine CURAIL BAUBY (IAD)

Porteurs de compétences : Nour NEFZI (IAE), Théo SOMSOIS (IAE)



## NOS MÉCÈNES



CONTACT : Les Entrep' Bourgogne - bourgogne@lesentrep.fr - 07 86 83 52 88

Nous remercions nos **mécènes**, les **établissements**, les **coachs**, les **intervenants** et les **étudiants** pour leur engagement. Merci également à **J'aime Dijon**, **Décideur**, ainsi que **Roz'Média** pour la mise en lumière de cet événement.

## LES ÉTABLISSEMENTS



Les Entrep' Bourgogne

**Côte-d'Or.** Alexis Martinot 36 ans, entrepreneur bourguignon, a co-fondé la start-up d'expertise augmentée Intellectuality avec son meilleur ami, rencontré sur les bancs de la fac. Leur agent star, « Patrimind », entend transformer en profondeur les métiers du conseil financier.

# Intellectuality : l'IA qui veut révolutionner le conseil financier



Tout commence à Dijon, dans les couloirs de l'université de Bourgogne. Alexis Martinot, alors président de l'association étudiante, y rencontre Olivier Cavadenti avec qui il va nouer une amitié solide. Elle débouchera, en 2022, sur une collaboration prometteuse. Les deux « geeks », alors conseiller patrimonial et le software engineer, se mettent à imaginer des agents informatiques capables « d'automatiser » des process chronophages. « Mais nos prospects, surtout des institutions, ne comprenaient pas tout. On était un peu trop en avance », confie Alexis. Puis ChatGPT surgit quelques mois plus tard. « Là on a compris qu'il se passait quelque chose - je lui dis, écoute, il faut qu'on monte une start-up à tous les deux. » Intellectuality était née. Avec pour objectif d'apporter l'IA dans les « métiers du chiffre ».

## DES PRODUITS TAILLÉS POUR LES MÉTIERS DU CHIFFRE

Deux produits phares sont codés : Patrimind, dédié aux gestionnaires de patrimoine, et Numexia, orienté vers les experts-comptables.



Le premier est un assistant conçu pour « décharger » le conseiller des tâches les plus lourdes. « Le métier de gestionnaire de patrimoine est devenu très lourd administrativement et au niveau des réglementations », explique le fondateur. L'agent prend en charge l'analyse de conformité, la production de recommandations clients - « il est capable de produire un document de plus de 20 pages : voici votre client, son pro-

fil, son patrimoine, les nouvelles lois, voici ce qu'il pourrait faire » - et la complétion automatique de documents.

Pour autant, Alexis tient à dissiper tout malentendu : l'IA n'a pas vocation à se substituer au professionnel, mais tend à l'« augmenter ». Le logiciel intègre d'ailleurs des avertissements explicites : « Il y a un warning pour dire : vous êtes maître de votre conseil, vous êtes maître des docu-

ments que vous utilisez pour générer vos analyses. » La responsabilité finale demeure celle du conseiller humain - juridiquement et éthiquement.

## DÉMOCRATISER LA FINANCE

Numexia s'attaque, lui, à un défi similaire chez les experts-comptables : charge administrative colossale, obligations réglementaires permanentes, et clientèle qui attend désormais un conseil proactif bien au-delà de la seule tenue de comptes. Synthèse de liasses fiscales, détection d'anomalies, optimisation fiscale anticipée : les cas d'usage sont nombreux et la logique est identique à celle de Patrimind - libérer du temps aux professionnels pour ce qui a vraiment de la valeur : la relation client et le conseil stratégique.

Au-delà du marché professionnel, Alexis Martinot et son associé nourrissent une ambition plus large : démocratiser l'éducation financière. « Il y a une grosse partie de la population qui n'a pas accès du tout au conseil », constate-t-il. Les banques ont trop de clients, les CGP privés ciblent les patrimoines conséquents. Résultat : une immense frange de la population

se retrouve seule face à ses décisions financières - terrain fertile pour les arnaques, les placements hasardeux et les erreurs de long terme.

La réponse d'Intellectuality : commercialiser une version grand public. « Tout le monde pourrait avoir son conseiller de gestion de patrimoine dans la poche », résume Alexis. Retraite, fiscalité, constitution de patrimoine : l'agent répondrait aux questions que des millions de Français se posent sans trouver d'interlocuteur qualifié.

## DES APPELS DU PIED DE TOKYO ET NEW YORK

Si Intellectuality n'en est qu'à ses débuts, et ses applicatifs en version bêta-test, le potentiel est donc considérable. Des approches ont déjà été formulées depuis Tokyo et New York, deux places financières qui scrutent de près les innovations européennes en matière de conseil augmenté. Face à des grands éditeurs logiciels et des Big techs, le marché, et l'avance, des Bourguignons pourrait représenter plusieurs millions d'euros rapidement.

Max Cadi

**Yonne.** La micro-crèche sénonaise Ubiq de 520 m<sup>2</sup>, jardin compris, vient d'ouvrir ses portes, alliant pédagogie des Pays-Bas et soutien concret aux soignants de l'hôpital.

# French Touch et crèche néerlandaise



La micro-crèche Ubiq vise à renforcer l'offre d'accueil des tout-petits sénonais. Bien que cette dernière soit déjà bien étoffée, la demande reste forte, portée par une croissance démographique continue (+4 % depuis 2016) et par une proportion significative de jeunes de 0 à 14 ans. Mais l'ambition du projet dépasse la seule réponse quantitative. Ubiq s'inscrit dans une véritable démarche pédagogique, introduisant un modèle inspiré des Pays-Bas, centré sur le bien-être et l'éveil des enfants. Au sein de cette structure de 120 m<sup>2</sup>, on retrouve des espaces classiques : salle de vie, dortoirs et espace de change. Pourtant, l'atmosphère diffère. Le décor, volontairement épuré, a été pensé pour limiter les stimuli visuels et favoriser l'autonomie. « L'idée est de mettre l'accent sur la motricité de l'enfant », précise Lucie Van Kempen. Dans la pièce principale, les enfants pourront laisser libre cours à leur imagination avec un aménagement modulable et des



Lucie Van Kempen, la fondatrice de la micro-crèche sénonaise, et Eloïse Gauthier, directrice de la structure. Crédit : JDP

matériaux naturels, privilégiant le jeu libre plutôt que les activités dirigées. Ici, chaque recoin est une invitation à l'exploration et au mouvement spontané. Ce qui rend également ce lieu singulier, c'est un immense jardin de 400 m<sup>2</sup> où les enfants pourront s'épanouir entre un potager et des jeux plein air favorisant la psychomotricité et les découvertes. Le jardin est actuellement en cours d'achèvement, notamment les sentiers sensoriels et la pergola. L'équipe de l'Ubiq se compose de cinq professionnels, incluant deux auxiliaires de puériculture et un profil CAP. Très sollicitée par les stagiaires, la structure en fait une priorité : « Il faut

former les jeunes et leur donner la chance de voir comment ça se passe. C'est vraiment une mission aussi des entreprises de toutes sortes », confie Lucie Van Kempen. À la direction de l'établissement, Éloïse Gauthier fera ses premières armes aux côtés de l'entrepreneure. Infirmière puéricultrice issue du milieu hospitalier avec une solide expérience en pédiatrie, elle se réjouit de ce nouveau défi : « C'est une ouverture, donc ça permet de mettre en place un projet tous ensemble ».

## UN INVESTISSEMENT DE 450.000 €

Avec une capacité de 12 berceaux et une ouverture

de 7h30 à 19h30, la structure affiche déjà complet. Seules deux places sont volontairement réservées par Lucie Van Kempen pour le personnel de l'hôpital de Sens. L'enjeu ? Créer un partenariat financier avec l'établissement pour recruter davantage et étendre l'accueil de 7h à 20h, offrant ainsi une solution sur mesure aux soignants en garde de 12 heures. L'entrepreneure souhaite multiplier ce type de collaborations, susceptibles par ailleurs de compenser l'absence d'aides publiques, les crèches étant assimilées au métier d'assistante maternelle. En effet, si le service de la protection maternelle et infantile (PMI) l'a accompagné sur le volet technique, Lucie Van Kempen a porté seule ce projet de 450.000 €. En dehors de son apport, seuls deux prêts d'honneur (Initiative 89 et Réseau Entreprendre Bourgogne) lui ont été accordés, ne couvrant que 10 % du budget total.

Floriane Boivin

# Transfrontalier

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE : APPROCHE PAR L'EMPLOI.

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien publie une première étude sur l'emploi dans le secteur de l'économie circulaire. Ces emplois, au nombre de 19.100, représentent 2 % des emplois totaux de l'Arc jurassien. La plupart concernent les domaines de la réparation (14.050 emplois) et de l'allongement de la durée d'usage des produits (16.050 emplois, soit 83 % des emplois de la filière), et sont situés à 62 % du côté suisse. 56 % des emplois de l'économie circulaire (soit 10.750) sont situés hors des territoires de coopération transfrontaliers. En ce qui concerne la bande frontalière, on trouve 41 % des emplois dans le Nord Franche-Comté - Canton du Jura, 25 % dans l'Aire Mont d'Or - Chasseron, 18 % dans les Parcs et l'agglomération urbaine du Doubs et 16 % dans le Haut-Jura - Vallée de Joux. Les emplois de ce secteur sont également caractérisés par une forte présence masculine. En 2022, seuls 18 % des emplois sont occupés par des femmes. Cette tendance s'explique par la connotation historiquement masculine de certaines filières, comme la réparation automobile qui concerne la majorité de ces emplois. Autre activité importante, la collecte des déchets et le recyclage représentent 3.000 emplois dans l'Arc jurassien, soit 17 % de la filière. Entre 2011 et 2022, une croissance de 5,2 % du nombre d'emplois dans l'économie circulaire a été mesurée dans l'Arc jurassien. Cette croissance, certes modérée, est liée à l'évolution démographique du territoire, en particulier du côté suisse, avec une augmentation de la population sur cette même période.

en bref

**Côte-d'Or.** Malgré un climat de polycrise, l'organisation patronale de la Côte-d'Or affiche son dynamisme et se positionne comme le premier rempart du secteur de l'hôtellerie-restauration, des métiers de la nuit et des traiteurs du département.

# IA, logements, mutuelle : l'Umih 21 déploie ses solutions

**Dijon** Le bureau de l'Union des métiers des industries de l'hôtellerie de la Côte-d'Or (Umih 21), syndicat des cafetiers, restaurateurs, hôteliers, métiers de la nuit et traiteurs avait invité ses adhérents, mardi 31 mars, au Bal'Tazar pour l'assemblée générale annuelle. Dans un contexte où les entreprises doivent naviguer à vue, le syndicat, par la voix de son co-président Lionnel Petitcolas, revendique une stabilité rassurante. Si « l'incertitude sera encore là en 2026, incertitude politique, incertitude financière, incertitude liée au contexte international, et sans doute faudra-t-il apprendre à composer avec durablement », a-t-il prévenu lors de l'assemblée générale, les indicateurs sont au vert pour l'organisation : l'effectif a progressé en 2025, passant de 552 à 561 adhérents, un signe d'attractivité dans un secteur pourtant sous pression. Le syndicat revendique à ce titre son statut de véritable centre de services avec 348 consultations personnalisées réalisées l'an dernier. Sur le plan comptable, Clémence Carminati du Fou, trésorière, a présenté un bilan équilibré, avec un résultat d'exercice affichant une perte de 10.047 €, sachant que le montant annuel des cotisations collecté s'élève à 213.318 €.

## IA ET DATA EN LEVIERS DE PERFORMANCE

L'innovation est devenue le fer de lance de l'Umih 21 pour épauler ses membres. Le syndicat a déployé « GroUmih 21 », un assistant intelligent boosté à l'intelligence artificielle. Ce dernier a déjà traité 120 questions complexes (dont 40 % sur les problèmes de paie et 30 % sur le droit social). Parallèlement, un baromètre de l'activité hôtelière, présenté par Alexandre Krips (représentant les hôteliers de chaîne au sein de l'Umih 21) financé par la CCI, permet désormais de piloter les établissements via les indicateurs clés de l'hôtellerie (TO, PM et RevPAR). Pour 2026, l'outil s'affine avec de nouveaux zonages comme la Haute Côte-d'Or et la Côte de Nuits. L'accompagnement passe aussi par de nouveaux formats, comme les « petits-déjeuners experts ». Christophe Le Mesnil, co-pré-



Le projet de résident à vocation d'emploi rue Joseph Garnier à Dijon (27 logements).  
Crédit : Seturec (visuel non contractuel).

sident, souligne l'aspect pratique de ce rendez-vous de 8 h à 9 h : « Ça permet aux professionnels, peut-être avant d'aller faire les courses pour remplir leur cuisine d'y assister, soit en présentiel soit en visioconférence. »

## LOGEMENT : L'ATOUT ATTRACTIVITÉ

Pour pallier les difficultés de recrutement dans des filières désormais inscrites parmi les métiers en tension, l'Umih 21 passe à l'offensive sur le terrain immobilier. Un projet de 27 logements à

Dijon vient de voir son permis de construire déposé (lire encadré ci-dessous). L'objectif est clair : « Faire du logement un atout et non plus un handicap », explique Lionnel Petitcolas, en permettant aux nouveaux collaborateurs de se loger durant leur période d'essai grâce à un appartement sur abonnement, pris en charge par l'employeur.

Enfin, au niveau national, l'organisation savoure ses victoires juridiques. Thierry Fontaine (Umih nuit) a rappelé les récents succès face

aux plateformes : « Les combats contre Booking ou Airbnb semblaient perdus d'avance il y a quelques années, mais les victoires récentes nous donnent raison. » L'Umih a notamment contraint le géant Booking à réviser 40 clauses abusives. L'organisation a aussi réussi à sécuriser la défiscalisation des pourboires jusqu'en 2028 et propose enfin à destination de ses adhérents une mutuelle taillée pour les besoins spécifiques du secteur.

Emmanuelle de Jesus

## Un projet unique pour la métropole

« Résidence à vocation d'emploi », le projet immobilier rapidement présenté par Laurent Haas (Seturec) sur un terrain vide rue Joseph Garnier à Dijon. Dispositif unique à ce jour sur la métropole, il s'agit d'une résidence de 27 logements de 18 à 50 m<sup>2</sup> environ, proposé à des salariés de divers secteurs. Deux formules pourraient être proposées : une version « access » dans laquelle le salarié est locataire de son logement dans un parcours facilité (accès simplifié à l'offre, visibilité claire sur les disponibilités). « Dans le cadre classique, la durée d'occupation relève du bail mobilité, soit 1 à 10 mois maximum, précise Laurent Haas. Mais dans le cadre spécifique des résidences à vocation d'emploi, cette durée peut être portée jusqu'à 18 mois maximum, sous réserve de la pleine mise en œuvre réglementaire du dispositif. Cette souplesse permet de mieux sécuriser certaines prises de poste, mobilités ou phases de transition ». La version « premium » est plus engageante pour l'entreprise, puisqu'elle suppose, dans ce schéma, qu'elle choisisse de prendre temporairement un logement à son nom. « Cette formule est juridiquement pos-

sible, mais elle implique un cadre plus structuré. Lorsque l'employeur met un logement à disposition d'un salarié ou en prend le coût en charge, la situation relève en principe de l'avantage en nature logement, avec un traitement social encadré », rappelle Laurent Haas. Un choix réservé à des recrutements stratégiques, mais « différenciant, souligne-t-il. Le logement devient alors un levier RH et un outil d'attractivité pour la métropole dijonnaise ». Cette première résidence laboratoire nécessite à présent que des fonds d'investissements viennent la financer. Laurent Haas croit à son projet dans une métropole où les premiers seuils salariaux, bien que théoriquement éligibles au parc social, n'y ont pas accès faute de logements à loyers modérés disponibles. Il a déjà identifié deux sites possibles pour construire d'autres résidences à vocation d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises : au sud pour les bassins de Longvic et Chenôve (ZAC Beauregard) et à l'Est (Ecoparc 1 et 2) proche de l'écosystème santé. « Il y a un potentiel, assure Laurent Haas, pour 200 logements ».

E.de J.

## Côte-d'Or

« CHEZ TATA », CAFÉ ET ATELIER DE CÉRAMIQUE, UN NOUVEAU CONCEPT À DIJON.



Dans une ruelle de traverse qui tourne le dos à Saint-Philibert, la vitrine de Chez Tata semble avoir échappé à la modernité avec ses jeux anciens, ses napperons en dentelle et ses porcelaines chinées... La porte poussée, on se retrouve effectivement dans un cocon hors du temps, le sourire d'Aurélie Roblet, un sillage de café et de cookies en train de cuire en prime. « C'est vrai que j'ai voulu créer une bulle, un lieu où l'on dépose ses soucis à l'entrée », reconnaît celle qui s'est lancée dans l'entrepreneuriat après une première carrière dans un grand groupe. Chez Tata propose un concept inédit à Dijon, sous forme d'ateliers de deux heures : « Vous choisissez une pièce en "biscuit" (faïence poreuse sans émail, Ndlr), que vous peignez. Ensuite je l'émaille, je la cuis et quelques jours après, vous repartez avec votre pièce unique ». Sur place, Aurélie Roblet met tout le matériel à disposition, des conseils pour réaliser les différentes techniques des plus basiques au plus pointues, et même un QR code pour avoir accès à un cahier d'inspirations. Le prix est celui de la pièce (de 10 à 70 € environ), la consommation des boissons et des gâteaux maison n'est même pas obligatoire ! Ouvert depuis le 1<sup>er</sup> avril en autofinancement, Chez Tata arrive à boucler son prévisionnel avec des sessions de 15 personnes par atelier : une volonté de la patronne pour garder intact le caractère intime et chaleureux du lieu qui peut être privaté sur demande particulière, le mercredi après-midi étant orienté pour les ateliers enfants.

E.de J.

♦ Ateliers sur réservation obligatoire : [cheztataceramique.fr](http://cheztataceramique.fr)

**MOOVEO ENERGIES DÉCROCHE LE NIVEAU ARGENT DU LABEL + ENGAGÉS + PERFORMANT DE L'UIMM.** Cette distinction fait de Mooveo la première entreprise labellisée dans le département et la cinquième en France à atteindre ce niveau d'exigence. Elle vient récompenser les actions menées par l'entreprise en faveur d'une industrie plus responsable, attentive à son impact environnemental, social et territorial. Mooveo Energies (ex-Connected Wind Services) est fournisseur de services indépendants pour les éoliennes en France. Pensée pour les TPE/PME disposant de ressources internes limitées, la démarche RSE UIMM +Engagés +Performants rend l'engagement accessible et structuré, quel que soit le niveau de maturité ou la taille de l'entreprise. Vue sous l'angle de la performance globale industrielle, le référentiel conçu par l'UIMM, « permet non seulement de répondre aux exigences des marchés et des investisseurs, mais aussi de se différencier et d'attirer de nouveaux talents », assure l'organisation dans un communiqué. En Côte-d'Or, la démarche gagne du terrain : plus de 35 entreprises ont déjà obtenu la Charte d'engagement RSE, une entreprise est désormais labellisée et trois autres sont en cours d'évaluation avancée.

en bref

**Région BFC.** La Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté, sous la présidence d'Emmanuel Roux, a piloté un chapitre crucial du rapport public annuel de la Cour des comptes : « Garantir l'équité dans l'accès numérique aux services publics ». Une question qui dépasse l'enjeu technologique.

# Dématérialisation des démarches administratives : gare à la fracture !



La trajectoire européenne est claire : « 100 % des démarches les plus utilisées par les usagers doivent être disponibles en 2030 et 80 % des adultes âgés de 18 à 74 ans devront posséder les compétences numériques de base », rappelle Yannick Klein, premier conseiller de la Chambre régionale des comptes (CRC) BFC et rapporteur général de ce chapitre du rapport annuel de la Cour des comptes consacré à l'accès numérique aux services publics. Si la France s'inscrit dans cet objectif, les opérateurs interrogés par la CRC « n'ont pas du tout pris en considération le fait que c'est un objectif européen », atteste pourtant le rapporteur général.

Côté pile, la CRC souligne néanmoins un progrès réel : 250 démarches essentielles font l'objet d'un suivi qualité permanent. Pour 65 % des Français, la numérisation facilite la vie quotidienne : accessibilité améliorée sans contrainte géographique ou horaire. Le taux de recours aux services en ligne a d'ailleurs progressé de 8 points entre 2020 et 2025 et les opérateurs, publics comme privés, ont mis en place des process efficaces.

## UN « QUART-MONDE NUMÉRIQUE » ?

Côté face, malgré ces avancées, une part importante de la population reste sur le bord de la route. L'éloignement numérique concerne 16 millions de personnes. Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas seulement une question de génération : l'évolution technologique implique

une mise à jour permanente des apprentissages, qui est intrinsèquement liée à d'autres phénomènes sociologiques. « Cette difficulté d'accès au numérique n'est pas seulement un phénomène générationnel et pas seulement un phénomène transitoire, c'est un phénomène qui va se reproduire avec les générations, déplore d'ailleurs Yannick Klein. Les facteurs socioculturels entrent dans l'utilisation des démarches en ligne, ce sont vraiment des facteurs déterminants ». Les chiffres sont à ce titre éloquentes : si 73% des Français accomplissent des démarches administratives en ligne, ils sont 84% chez les diplômés du supérieur, mais seulement 45% chez les non-diplômés et 55% chez les 70 ans et plus.

## DES PROGRÈS TECHNIQUES MAIS DES LACUNES

En cinq ans, l'accessibilité numérique s'est nettement améliorée. Pour les personnes en situation de handicap, elle est par exemple passée de 13 % en 2020 à 54 % aujourd'hui. Sur les 250 démarches suivies, 102 atteignent une note de 8/10, contre seulement 27 en 2020. Pourtant, la question de l'humain reste cruciale. La CRC pointe à ce sujet le risque de voir les opérateurs nationaux (Caf, CNAV, DGFIP...) déléguer l'accompagnement à des tiers, comme l'Agence nationale de cohésion des territoires via ses conseillers numériques, les associations, les services sociaux des conseils départementaux ou les Maisons France Services dont le président de la CRC BFC Emmanuel Roux pointe le risque de les voir se transformer en « front office » pour les usagers. Or le modèle éco-

nomique de ce support est fragile, comme l'explique Yannick Klein : « La question de la pérennité du dispositif n'est pas garantie parce qu'il y a un retrait qui est annoncé en 2027 du financement des conseillers numériques. Ça va mettre en difficulté les collectivités locales pour reprendre à leur charge leurs missions alors que les conseils départementaux sont déjà en difficulté. »

## UN ENJEU DE COHÉSION SOCIALE ET POLITIQUE

Pour Emmanuel Roux, qui rappelle les récents travaux des sociologues Alexis Spire ou Benoît Coquart\*, la difficulté d'accès aux services publics n'est pas qu'un problème administratif, c'est un moteur de défiance envers les institutions, particulièrement dans les zones rurales. « Je pense que cette situation est de nature à alimenter,

au fond, un sentiment de distance et de défiance à l'égard des structures publiques [...] Le sentiment de "nous ne sommes pas égaux devant le service public". C'est cela le sujet. L'État est garant de l'égalité devant le service public. La question que pose ce sentiment est : "Est-ce qu'en fonction de ma localisation territoriale, de ma situation sociale, je suis dans cette situation d'égalité ou pas ? La situation est contrastée et pour ceux qui ressentent cet éloignement, il y a un sujet de préoccupation et les messages que nous passons, c'est qu'il faut véritablement s'occuper de ce sujet. D'où nos recommandations. » Dans son rapport, la CRC préconise en effet de ne pas sacrifier le circuit d'accès aux services publics par le téléphone (où seuls sept opérateurs sur 30 atteignent aujourd'hui un taux de décroché de 85 %) ni le format papier. Et ce sachant que

l'avenir imposera de concilier cet objectif avec les impératifs de gestion. Thierry Farenc, président de section, résume cette tension structurelle pour les administrations : « Il y a peut-être un point d'équilibre à trouver entre les contraintes de productivité des administrations car la dématérialisation répond aussi, très clairement, à cet aspect-là et le maintien des circuits traditionnels pour permettre aux gens de continuer à avoir accès aux services publics. » Un enjeu de cohésion et de politique publique qui dépasse très largement celui de l'amélioration des algorithmes...

Emmanuelle de Jesus

\* « Légitime défiance », Alexis Spire (éditions Puf).  
« Ceux qui restent », Benoît Coquart (édition La Découverte).



Une maison France Services à Embrun (05)  
Photo d'illustration Wikipedia

**Côte-d'Or.** 35 rapports étaient à l'ordre du jour de la commission permanente du 3 avril.

## 5,3 millions d'euros d'aides votés par le conseil départemental



La commission permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est tenue vendredi 3 avril sous la présidence de François Sauvadet. Trente-cinq rapports étaient à l'ordre du jour, portant sur une enveloppe globale de 5,3 M€.

Sur le budget total, 3,1 M€ sont fléchés vers le développement local et l'attractivité du territoire. Parmi les dossiers majeurs, les élus ont validé une subvention de 150.000 € destinée à la construction de la future caserne de gendar-

merie d'Arnay-le-Duc. Le projet sera réalisé par l'organisme Orvitis.

### ENCADREMENT DU RSA, PROLONGATION DU « FIL »

Le conseil départemental a acté la signature d'une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales 21. Ce texte définit les modalités de contrôle des allocataires du Revenu de Solidarité Active, visant à vérifier l'éligibilité des bénéficiaires et à identifier d'éventuelles fraudes.

Lancé fin 2025, l'espace numérique « Le Fil » voit sa phase d'expérimentation pro-

longée jusqu'au 30 juin 2026.

Ce dispositif, testé par un panel de 140 jeunes et des professionnels du secteur, se présente sous la forme d'un site web incluant un coffret numérique pour les documents personnels et souvenirs, des outils d'évaluation de l'autonomie et un système de partage d'informations entre les acteurs de la protection de l'enfance.

### PARTENARIATS CULTURELS ET DE SANTÉ PUBLIQUE

Le soutien à l'Association des Climats du Vignoble de Bourgogne a été reconduit à

hauteur de 69.500 €. Ce financement est dédié aux actions de protection et de promotion du site classé à l'UNESCO.

Enfin, une convention tripartite a été établie entre le conseil départemental, l'Établissement Français du Sang (EFS) et l'Union départementale des donneurs de Sang. L'accord prévoit l'utilisation des canaux de communication départementaux pour diffuser les informations relatives aux collectes de sang et de plasma auprès des agents et du grand public.

en bref



E.de J.

## Région BFC

**BIOVALIANCE À LA 10<sup>E</sup> ÉDITION DU CONGRÈS FRANCE BIOPRODUCTION.** Les 15 et 16 avril à Tours, la région BFC participera à la 10<sup>e</sup> édition du Congrès France Bioproduction, le grand rendez-vous de la bioproduction au service des biothérapies, qui a réuni 1.150 délégués et 125 exposants lors de sa dernière édition en mars 2025. Le stand Biovaliance réunira un collectif régional regroupant les forces vives du continuum recherche/formation/acteurs de l'accompagnement : les entreprises ARDPI Biotech, Bionovéo / FC'Innov, De Dietrich, Filab, Hema Vision, Japy Tech, RD-Biotech, Theraxel, Urgo Medical, aux côtés du laboratoire Femto-ST, de l'Université Bourgogne Europe, accompagnés par Santenov Dijon Bourgogne, Temis Technopole, le PMT - pôle de compétitivité et de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et des services du conseil régional. La santé représente en région BFC plus de 13.000 emplois dans la filière santé, dont 2.500 directement liés aux biothérapies.

**Yonne. Élu en mars, Paul-Antoine de Carville dévoile ses priorités budgétaires et son plan d'attractivité pour le territoire.**

## 78M€ d'investissement : le plan de bataille du maire de Sens



**L**e Journal du Palais. Vous avez dirigé la ville pendant quatre ans dans les pas de Marie Louise Fort, votre mandat 2026-2032 sera-t-il différent ?

♦ **Paul-Antoine de Carville.** Il sera en cohérence avec ce qu'on a fait avant, parce que je m'inscris dans la continuité de ce qu'on a porté depuis maintenant 2014. Donc c'est une équipe qui se succède. Sur la méthode, il y aura évidemment la même méthode de travail, c'est-à-dire des projets qu'on annonce qu'on finance, aller au bout des projets, tenir les délais, travailler sur le quotidien des Sénonais.

♦ **Quel est l'enveloppe globale dédiée aux investissements pour les six années à venir et comment sera-t-elle répartie ?**

♦ Donc nous, on a programmé 45 propositions qu'on va mettre en place. Plus d'autres qui se mettront en place dans le mandat, parce qu'il y a toujours des nouvelles propositions qui arrivent en cours de mandat. Ces 45 propositions, on les chiffre à 78M€ d'investissement : pour



Paul-Antoine de Carville, maire de la ville de Sens. Crédit : JDP.

le théâtre, environ 3M€, pour le pôle éducatif et sportif, environ 12M€, la construction d'un gymnase. Ça représente environ 11 millions par an.

♦ **Le budget sécurisé a augmenté de 60 % sur le dernier mandat. Quels sont vos objectifs aujourd'hui ?**

♦ Aujourd'hui, on a plus d'une vingtaine de policiers municipaux. L'objectif, c'est de monter à 30 policiers municipaux d'ici la fin du mandat. Donc pour monter en puissance, chaque année, on va en rajouter deux. On continuera à mettre 150.000€ par an dans les caméras. C'est extrêmement efficace et très dissuasif. On continuera d'en mettre pour

atteindre 150 caméras à la fin du mandat.

♦ **Qu'est-ce qui motive cette décision pour ce nouveau mandat ?**

♦ Il faut savoir qu'on a eu une baisse des faits constatés de délinquance de 10% depuis 2 ans consécutifs. Donc la politique qu'on met en place permet de réduire la délinquance chiffrée. C'est un résultat très concret. La mise en place des vidéos de surveillance nous permet de résoudre une grande partie des affaires, puisqu'aujourd'hui, le taux de délinquation du commissariat, c'est plus de 50%, ce qui est un très bon taux.

♦ **On constate une fuite des 18-24 ans, avez-vous une stratégie d'attractivité par rapport à cette tranche de la population ?**

♦ C'est une compétence de l'agglomération, la compétence du développement de l'enseignement supérieur. Donc nous, aujourd'hui, on a des formations qui sont faites déjà à l'amphithéâtre. En fonction de ce qui se passera dans les jours à venir, il faudra qu'on analyse toutes les propositions qui sont

faites, peut-être en arrêter certaines, peut-être en poursuivre d'autres, parce qu'aujourd'hui, on a une école de commerce, une école d'infirmière, des BTS au lycée qui fonctionnent bien. Mais on n'a pas encore trouvé les formations qui sont complémentaires et qui marchent bien au sein de notre amphi. Donc c'est un chantier permanent.

♦ **Le musée de Sens est désormais gratuit, comment pensez-vous compenser cette absence de recette ?**

♦ Déjà, il faut savoir que l'enjeu principal, c'est augmenter la fréquentation du musée. L'idée, c'est de faire 30.000 entrées. Et il faut imaginer que les recettes du musée couvraient quelques pourcentages des coûts du fonctionnement du musée (environ 6% par an). Nous, on a une conviction, c'est que plus on va rendre gratuits les lieux culturels, plus ils vont être fréquentés, plus on aura un retour en revenus indirects, notamment un retour directement sur la boutique du musée.

Propos recueillis par Floriane Boivin

**Yonne. Après Auxerre, l'association d'entrepreneurs, animée localement par Catherine Guignard-Millet, ouvre une permanence régulière dans le Sénonais.**

## Réseau Entreprendre intensifie sa présence dans l'Yonne



**C**onfraternité et bienveillance, telles pourraient être le leitmotiv de Réseau Entreprise depuis sa création par André Mulliez il y a tout juste 40 ans. Deux vertus auxquelles il conviendrait d'ajouter la proximité. L'an dernier, Réseau Entreprendre Bourgogne (REB) ouvrait une première permanence mensuelle dans les locaux d'Octopus gérés par la CCI. Dans quelques jours, l'association va proposer de nouveaux rendez-vous aux porteurs de projet du nord de l'Yonne, alternativement, à l'ÉcoParc de Sens et à Saint-Denis-Les-Sens, chez Bien Être des Petits & Compagnie.

« En tant que réseau complémentaire à l'ensemble des acteurs de la création, reprise et développement d'entreprises dans l'Yonne, nous nous devons d'être présents réguliè-

rement sur les deux principaux bassins économiques du département », explique Catherine Guignard-Millet, l'animatrice de la délégation départementale. « Parce qu'un entrepreneur bien entouré va plus loin, cette permanence est une invitation simple : faire connaissance, partager vos idées et notre réseau et pourquoi pas... écrire ensemble les emplois de demain dans l'Yonne ! ».

### MAILLAGE TERRITORIAL

Des permanences qui représentent donc autant d'opportunités pour les créateurs, les futurs repreneurs ou les chefs d'entreprises en mutation de trouver un accompagnement humain ou financier. « Nos permanences territoriales sont une opportunité supplémentaire pour faire ce qui fait la force de notre réseau : apporter un regard de dirigeant, un soutien humain et un cadre structurant à celles et ceux qui entreprennent dans



Animatrice de Réseau Entreprendre Bourgogne dans l'Yonne, Catherine Guignard-Millet propose à présent des permanences régulières à Auxerre et dans l'agglomération sénonnaise. Crédit : Archives JDP.

l'Yonne », argumente, quant à lui, Arnaud Gravel, le directeur régional de REB.

Depuis sa création en 2002, REB a accordé quelque 11 M€ de prêts d'honneur et rien que pour l'année dernière, l'engagement des entrepreneurs adhé-

rents a représenté 4.690 heures de bénévolat. Résultats : 7.500 emplois créés ou préservés en Bourgogne en près de 25 ans et 93 % de pérennité à trois ans des entreprises accompagnées.

Stéphane Bourdier

## Yonne

**PATRIMOINE : À SENS, LE LAVOIR-ABREUVOIR DU GUÉ SAINT-JEAN RESTAURÉ.** Connu depuis le Moyen-Âge – l'édifice actuel remontant probablement au XIX<sup>e</sup> siècle – ce site inscrit depuis 1961 au titre des paysages et du patrimoine vient de bénéficier d'une réfection complète de sa toiture. Le chantier s'est déroulé en trois étapes entre septembre 2025 et le printemps 2026. La première phase a consisté à sécuriser la charpente grâce à la création de piliers et à un étayage réalisé par l'entreprise IDMC, basée à Malay-le-Grand, pour un montant de 12.000 €. Une deuxième étape de préparation a été menée en novembre, profitant de la mise en chômage du ru de Mondereau pour installer l'échafaudage. Enfin, la couverture a été entièrement refaite à l'identique : 95 m<sup>2</sup> de tuiles remplacées, reprise du faitage et remise en peinture des éléments de charpente. L'opération, exécutée par la société sénonnaise Chemolle 89, s'est achevée en quatre semaines. Au total, l'investissement a atteint 49.450 €, précisément.

**À AUXERRE, UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF DE LA PJJ INAUGURÉ.** La cérémonie s'est déroulée le 9 avril en présence de Thomas Lesueur, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de Carine Chevrier, secrétaire générale du ministère de la Justice, du préfet de l'Yonne Pascal Jan, ainsi que d'élus et de partenaires impliqués dans la prise en charge des mineurs suivis par la justice. Ce nouvel équipement regroupe désormais, sur un même site, l'unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) et la mission d'insertion socio-professionnelle (MISP) d'Auxerre, auparavant installées dans des locaux distincts du centre-ville. Les deux structures sont désormais réunies dans un bâtiment neuf, construit sur un terrain acquis en 2019. Ce regroupement, effectif depuis quelques semaines, doit permettre de mieux articuler les missions d'hébergement et d'insertion sociale et professionnelle des mineurs suivis par la justice. L'objectif est également de renforcer la coopération avec les partenaires locaux engagés dans les domaines de la prévention, de l'insertion et de la citoyenneté.

**À APOIGNY, AUXR\_LOGIS ACHÈVE LES TRAVAUX DE LA RÉSIDENCE LA GARNIÈRE.** Situés avenue Restif-de-la-Bretonne, les logements de la résidence La Garnière dont la mise en location est prévue en juillet 2026 commencent à montrer leur physionomie définitive. « Le lotissement compte 30 logements locatifs sociaux (mixité de maisons accolées ou logements). Fin février, la voirie était en cours de réalisation. Les pavillons les plus avancés en sont aux finitions de peinture. Pour les autres, les travaux portent actuellement sur l'installation de la plomberie, qui sera suivie de la pose des sols souples (le carrelage est déjà réalisé dans tous les rez-de-chaussée) », précise le bailleur social auxerrois. « Concernant les espaces extérieurs, les clôtures sont posées sur environ un tiers du site. Les plantations (arbres, arbustes et vivaces) débuteront à partir de la mi-mars. Pour les carports, la structure est en place, mais la couverture reste à poser. » Le coût l'opération s'élève à 6,5 M€, financés par 77 % d'emprunts contractés par AuxR\_Logis, 20 % de fonds propres et 3 % de subventions.

en bref

# Réso Hebdo Éco

## « Nous avons besoin de solides fondamentaux économiques »

**Interview.** Hausse des coûts des carburants, emploi des jeunes et des seniors, concurrence chinoise, fracturation de la société..., le président du Medef Patrick Martin revient sur les principaux enjeux auxquels la France doit faire face.



**R**éso  
Hebdo  
Éco.  
Dans le

contexte écono-  
mique et géopoliti-

que actuel extrêmement compliqué et incertain, quelle doit être l'attitude des chefs d'entreprise ? Doivent-ils se réfugier dans l'attentisme ou au contraire, continuer à être offensif ?

♦ **Patrick Martin.** L'attentisme n'est évidemment pas dans l'ADN des entrepreneurs, mais il est certain que la période est assez anxiogène à tous égards. Dans ce contexte économique et géopolitique particulièrement incertain, marqué notamment par la guerre au Moyen-Orient, la menace d'une nouvelle crise énergétique - et ses conséquences sur certains secteurs comme le transport par exemple - et les tensions sur le fret maritime, et donc le commerce, les chefs d'entreprise naviguent à vue. C'est d'autant plus vrai que la situation évolue de jour en jour, ce qui n'est en rien propice à la projection. Pour autant, les entreprises françaises ont démontré une grande résilience et se sont adaptées à cette instabilité devenue presque structurelle. Depuis le début de la crise au Moyen-Orient, le Medef est mobilisé pour accompagner et répondre aux interrogations de ses adhérents présents sur site ou dont les activités sont directement liées à l'évolution de la situation. Nous avons ainsi participé dès le lendemain du déclenchement de cette crise à la réunion initiée par Bercy, à laquelle nous avons convié les fédérations professionnelles représentantes des secteurs les plus touchés. Depuis, chaque jour, le Medef participe à ces réunions et les nourrit des témoignages de nos entreprises. Des témoignages qui nous remontent directement via la hotline que nous avons mise en place ou par nos antennes présentes sur place, notamment grâce à Medef International.

L'évolution de la situation internationale, qui s'oriente chaque jour un peu plus vers un durcissement des relations, nous appelle plus que jamais à accroître l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe, ce qui demande deux actions concrètes à mener conjointement.

Premièrement, nous doter de fondamentaux économiques solides, à commencer par la réduction du poids de notre dette publique et l'enrayement des déficits, conditions de la réduction



Patrick Martin, président du Medef. Crédit : Samuel Moraud.

de notre dépendance vis-à-vis de nos créanciers, et de notre capacité à réaliser des investissements d'avenir indispensables.

Deuxièmement, accroître notre souveraineté en adoptant urgemment une réflexion en cercles concentriques, en identifiant ce que nous devons impérativement produire en France, ce qui doit être facilement et rapidement sourçable, et ce qui peut être externalisé. La Commission souveraineté et sécurité Économiques du Medef y travaille !

♦ **La nouvelle hausse vertigineuse des coûts de l'énergie et par capillarité de nombreuses matières premières issues de l'industrie parapétrolière risque d'affaiblir nombre d'entreprises. L'État doit-il intervenir et si oui de quelles manières étant donné le peu de marges financières dont il dispose ?**

♦ la hausse des prix de l'énergie constitue évidemment un risque pour de nombreuses entreprises, mais la situation n'est pas comparable à la crise de 2022 ni aux chocs pétroliers des années 1970. Dans les années 1970, le prix du pétrole avait quadruplé, rendant certaines industries totalement non rentables. Plus récemment, en 2022, la flambée du gaz avait provoqué une forte hausse du prix des engrais et des tensions sur les produits alimentaires. Nous n'en sommes pas à ce stade. L'économie est aujourd'hui moins dépendante du pétrole et la France a, de surcroît, diversifié ses

sources d'approvisionnement. L'impact pourrait néanmoins se faire sentir indirectement, notamment via nos partenaires européens très exposés, comme l'Allemagne ou l'Italie, ce qui pourrait peser sur l'activité et les échanges. Dans ce contexte, l'État doit rester vigilant mais aussi lucide sur ses marges de manœuvre budgétaires. Nous n'avons plus les moyens d'un nouveau « quoi qu'il en coûte ».

Surtout, la réponse doit être structurelle : nous devons nous doter d'un mix énergétique diversifié, décarboné, et compétitif. C'est à la fois un enjeu de compétitivité, de souveraineté énergétique et de résilience économique à long terme.

♦ **Vous avez fait à juste titre de l'emploi des jeunes une priorité de votre mandat et dans le même temps, vous défendez ardemment la très sensible - pour ne pas dire décriée - réforme des retraites qui repose notamment sur un allongement de la période de travail des seniors. Ces deux ambitions sont-elles compatibles dans un pays qui, parce qu'il est incapable de faire les réformes nécessaires, détruit plus d'emplois qu'il n'en crée comme l'atteste la récurrente évolution à la hausse du taux de chômage ? L'atonie de notre croissance ne justifierait-elle pas de faire des choix ?**

♦ Il n'y a aucune contradiction entre l'emploi des jeunes et la réforme des retraites : ces priorités

sont structurellement liées ! Ce sont deux leviers à actionner simultanément, à la fois pour rééquilibrer nos comptes publics, assurer l'avenir de notre modèle social, et plus largement renforcer la cohésion sociale et notamment intergénérationnelle. En France, le chômage des jeunes demeure autour de 20 %, contre 5 % en Allemagne, c'est inacceptable ! Si nous avions le même taux de chômage des jeunes qu'en Allemagne, nous aurions un million de salariés en plus, soit autant de jeunes qui ne seraient pas abandonnés au bord de la route, sans que personne ne leur offre de perspectives, et autant de contributions au rééquilibrage de nos comptes sociaux !

Pour sa part, la réforme des retraites est indispensable pour la soutenabilité du système. Sans elle, le déficit des régimes pourrait atteindre 15 Mds€ en 2035, alourdissant la dette et transférant aux jeunes générations une charge insoutenable. Prolonger l'activité des seniors permet d'accroître la production, créer davantage de richesse et préserver le modèle social. L'emploi des jeunes et l'allongement de la durée de travail des seniors sont donc deux leviers complémentaires pour libérer les forces productives, renforcer la compétitivité et garantir la prospérité durable de la France.

♦ **Comme le met en avant le rapport récemment publié par le Haut commissariat à la stratégie et au Plan, jamais la menace de l'économie chinoise n'a été aussi prégnante. Que faut-il faire pour protéger le tissu industriel européen et français, particulièrement exposé ? Comment en sommes-nous arrivés là ? N'est-il pas déjà trop tard ?**

♦ La stratégie prédatrice et assumée de grandes puissances, dont la Chine, touche de plus en plus de marchés, du commerce de détail à l'automobile, déstabilisant nos entreprises et notre commerce de proximité. La vulnérabilité que nous connaissons résulte d'erreurs structurelles françaises : coût du travail élevé, fiscalité excessive, délais administratifs longs, faible retour sur investissement industriel et sous-investissement dans l'innovation et les compétences. Ces fragilités affaiblissent notre tissu industriel face à une concurrence mondiale de plus en plus agressive. Pour se protéger, l'Union Européenne dispose désormais de plusieurs instruments : règles

anti-dumping, mesures anti-subsidies, mesures de sauvegarde et le nouvel instrument anti-coercition, qui permettent de répondre aux pratiques de concurrence déloyale, notamment celles pratiquées par certaines plateformes asiatiques. La réponse doit donc être ambitieuse et coordonnée : renforcer la souveraineté technologique de l'Europe par l'investissement dans l'innovation, la digitalisation, l'intelligence artificielle et les infrastructures numériques, protéger juridiquement nos entreprises et harmoniser la stratégie des États membres. L'urgence est réelle : sans action déterminée, nous risquons de reproduire le déclin industriel observé dans la sidérurgie ou la chimie. Agir maintenant, c'est préserver nos emplois, notre compétitivité et notre souveraineté dans un monde où les rapports de forces économiques s'intensifient.

♦ **La France est plus fracturée que jamais favorisant la montée des extrêmes à moins que ce ne soit l'inverse. Les entreprises doivent-elles s'en inquiéter ? Quel peut être leur rôle ?**

♦ La montée des fractures sociales et politiques en France constitue un signal d'alerte pour les entreprises, car l'instabilité et la déconnexion du jeu politique renforcent l'incertitude économique, freinent l'investissement et fragilisent la compétitivité nationale. Dans ce contexte, leur rôle devient central : elles doivent investir, innover et transformer leurs modèles productifs pour recréer une dynamique économique durable et renforcer la capacité du pays à relever ses défis structurels.

Les entreprises doivent redevenir une cause nationale. Elles sont un moteur de richesse, d'emploi et de solidarité. Dans un paysage politique fragmenté, elles représentent également un pilier de stabilité. Leur mobilisation peut restaurer la confiance, soutenir les grands projets collectifs et affirmer la valeur du travail et de la production. Mais il nous faut pour cela de la stabilité et de la lisibilité fiscale.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR FRÉDÉRIC ROLLAND,  
L'ECHO DRÔME ARDÈCHE.  
POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION  
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEB-  
DOMADAIRE ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALES EN FRANCE.  
[reso-hebdo-eco.com](http://reso-hebdo-eco.com)

# Opinions

## Prix du carburant : le secteur des services à la personne sous tension

Fédésap (Fédération des entreprises de Services à la Personne et de proximité)

La hausse soutenue des prix du carburant désormais des répercussions directes et massives sur le secteur des services à la personne, en particulier sur l'aide et l'accompagnement à domicile.

Chaque jour, 700.000 aides à domicile parcourent des dizaines de kilomètres pour intervenir auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment dans les zones rurales et périurbaines. L'augmentation rapide des coûts de l'énergie se traduit mécaniquement par une charge supplémentaire que ni les salariés ni les structures ne sont en capacité d'absorber.

Le secteur fait une nouvelle fois face à un effet ciseaux : des coûts en forte hausse (carburant, énergie, charges), sans possibilité d'ajustement. Pour 2026, l'évolution des tarifs des services autonomie à domicile (SAD) est strictement plafonnée à +2 %, un niveau très éloigné de la réalité des coûts sur le terrain. Ce cadre rend impossible tout

partage du surcoût, fragilisant directement l'équilibre économique des structures.

Cette situation intervient dans un contexte déjà extrêmement tendu, marqué par une inflation généralisée et par les discussions en cours sur une réduction des exonérations de charges pour les bénéficiaires de plus de 70 ans, qui viendrait accentuer encore la pression sur le secteur.

Les conséquences sont immédiates : tensions sur les équipes, dégradation des conditions d'intervention, et à terme, un risque réel de réduction de l'offre de services. Or ces métiers sont essentiels. Ils permettent à des millions de Français de continuer à vivre chez eux, évitent des hospitalisations et des placements en établissement, et contribuent directement à l'équilibre de notre système de santé et de solidarité. Reçue ce jour par le cabinet de la ministre chargée de l'Autonomie, la Fédésap a fermement alerté sur la gravité de la situation et formulé des propo-

sitions concrètes pour répondre à l'urgence. En lien avec la CPME, elle a également saisi le cabinet du Premier ministre ainsi que Bercy, sur les conséquences opérationnelles de cette crise sur le terrain.

« On empile les contraintes sans jamais donner les moyens de les absorber. Entre inflation, hausse du carburant et menaces sur les exonérations, c'est tout un modèle qui vacille. Derrière ces arbitrages, il y a une réalité simple : moins de moyens, c'est moins d'heures d'accompagnement pour ceux qui en ont le plus besoin », accuse Frank Nataf, Président de la Fédésap. L'organisation appelle à des décisions rapides, concrètes et opérationnelles. Le domicile ne peut plus être le grand oublié des crises : il est un pilier de la cohésion sociale, du maintien à domicile et de la soutenabilité de notre système de santé.

Ne pas agir, c'est fragiliser directement les plus vulnérables.

### Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

#### Liberté, égalité, digitalisation



Allez, avouons-le. Sauf quand vraiment, VRAIMENT, ça plante, on est bien contents, depuis son salon, l'ordinateur sur un genou et le chat sur l'autre, de commander une carte grise, renouveler son passeport ou, pour les moins fortunés d'entre nous, vérifier d'un œil mi-distrait, mi-consterné, sa déclaration de revenus pour constater que ce n'est pas encore cette année que l'on sera assujéti à l'IFI. Faire ses démarches administratives depuis son écran est devenu d'une telle banalité qu'on en oublierait presque les heures passées au siècle dernier, son petit dossier papier pieusement photocopié à la main, dans lesdites administrations où un(e) fonctionnaire forcément zélé(e) vous accueillait derrière un guichet, pendant que vous priez *in petto* pour ne pas entendre que hélas, hélas !, il manque le Cerfa XD 4012 B madame-et-que-sans-ce-document-moi-je-peux-rien-faire-hein-Bernard (le collègue)-qu'on-peut-pas-réputer-complet-sans-le-XD 4012 B-Ah ben non Martine, on peut pas- vous-voyez-bien-revenez-quand-vous-aurez-le Cerfa-ah-non-je-peux-pas-vous-le-faire-ici. Sauf que. Ce confort a un préalable, et même plusieurs, auxquels on ne pense même pas si on possède un minimum d'équipement numérique, un poil de facilité à s'en servir, et un peu de familiarité avec le langage administratif et l'ajout de pièces jointes, comme par exemple, un Cerfa XD 4012 B qu'on est allé télécharger sur un autre site. Et ceux qui en sont exclus, à savoir ceux qui ne possèdent pas les préalables cités plus haut, risquent fort de se retrouver au ban de la citoyenneté numérique et, au final, de la citoyenneté tout court si les pouvoirs publics n'y prennent garde. Ce devoir de vigilance est pointé avec beaucoup de justesse par les conseillers de la Chambre régionale des comptes BFC puisque c'est cette institution, basée à Dijon, qui a piloté dans le rapport annuel de leur grande sœur la Cour des comptes, le chapitre consacré à l'équité numérique dans le marigot de la digitalisation des démarches administratives. Une synthèse passionnante, bourrée de chiffres, car à la Chambre régionale des comptes on affirme et on recommande sur la foi d'enquêtes, de statistiques et de mises en perspective, on n'est pas des marioles. Passionnante et inquiétante aussi : ainsi que le dit Emmanuel Roux, le président de la CRC BFC, « ce rapport n'est pas un signal d'alarme. On dit qu'il y a beaucoup de choses positives qui se font et beaucoup de choses qui ont amélioré la relation à l'administration, mais pour ceux dont ce n'est pas le cas, il y a potentiellement le risque d'une dégradation et donc d'alimenter ce sentiment de défiance, ce sentiment d'abandon dont on sait aujourd'hui qu'il nourrit aussi des postures, je dirais, très protestataires... ». C'est dit avec la prudence qui s'impose à cette vénérable institution, mais c'est quand même dit. Le diable se cache dans les détails, professe le proverbe. Peut-être même qu'on peut le trouver dans le désespoir ressenti par les exclus du numérique, qui cherchent sans y parvenir à télécharger le p\*\*\* de Cerfa XD 4012 B pour se sentir des citoyens comme les autres et ne pas céder aux sirènes des discours manichéens des « élites contre les petits » discours servis par ceux là-mêmes qui se goinfrent sur le dos de la République. Hein, Bernard ?

### Le regard de Faro

LA PLUS-VALUE SUR LA VENTE DES CARTES POKEMON EST IMPOSABLE.





## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Procédure adaptée

#### SIEA de la Vallée du Suzon

##### Avis rectificatif

##### Travaux

SECTION 1 : RÉFÉRENCES DE L'AVIS INITIAL  
SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR  
Nom complet de l'acheteur : SIEA de la Vallée du Suzon (21).  
Numéro national d'identification :  
Type : SIRET - N° : 20009281500014.  
Code postal / Ville : 21380 ASNIÈRES LES DIJON.  
Groupement de commandes : Non.  
SECTION 3 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ  
Intitulé du marché : Reprise de réseaux d'assainissement collectif du secteur du BASMONT - RUFFEY LES ECHIREY ET BELLEFOND.  
Classification CPV : 45232411.  
Type de marché : Travaux.  
Description succincte du marché : Description succincte du marché : Renouvellement du réseau eaux usées des rues du Fontenis et du Four à Ruffey-lès-Echirey.  
Chemisage du réseau eaux usées de la rue des Romains à Bellefond.  
Critères d'attribution du marché : Critères d'attribution (obligatoire si SAD) : Les critères d'attribution des offres sont précisés dans le règlement de consultation.  
SECTION 4 : INFORMATIONS RECTIFICATIVES  
Rectification  
Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots : La date de clôture est repoussée au lundi 20 avril 2026 à midi pour les lot 1 et 2.  
Date d'envoi du présent avis : 03 avril 2026.  
L2601983



## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional  
LE JOURNAL DU PALAIS  
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco  
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30  
Principal associé : Générale de Participations  
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD  
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS  
Rédaction : Frédéric CHEVALIER  
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €  
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)  
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : [annoncel legale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncel legale.jdp@legalnet.org)  
Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

### Côte-d'Or

#### GERANCE

#### FIN DE GERANCE

#### LE CAFE DU NORD

1 Rue du Plessis, 21340 THURY

Aux termes d'un acte SSP en date du 2/04/2026, la société LE CAFE DU NORD, SARL au capital de 6 000 € dont le siège social est situé 1 Rue du Plessis, 21340 THURY, 539 892 190 RCS DIJON, a concédé à la société ROYDESBOIS, SARL au capital de 1 000 € dont le siège social est situé 1 Rue de l'Ally, 21230 ARNAY-LE-DUC, 103 028 387 RCS DIJON, l'exploitation à titre de location-gérance de son fonds de commerce de café-restaurant au 12 Place Bonaventure des Périers, 21230 ARNAY-LE-DUC pour une durée ferme de 3 ans à compter du 2 avril 2026. En conséquence, à compter du 2/04/2026, la société ROYDESBOIS exploitera le fonds loué sous sa propre responsabilité en qualité de locataire-gérant.  
L2601977

#### VENTE CESSION

#### ATTRIBUTION D'APPORTS

#### SNC GEROCH/ TABVALO

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte électronique en date du 29/03/2026, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 01/04/2026, dossier 202600014619, référence 2104P01 2026A01030, la société SNC GEROCH, SNC au capital de 4 000 €, siège social : 44 C, Grande Rue du Haut - 21410 FLEUREY-SUR-OUICHE, 808 998 017 RCS DIJON, a cédé au profit de la société TABVALO, SNC au capital de 15 000 €, siège social : 44 C, Grande Rue du Haut - 21410 FLEUREY-SUR-OUICHE, 991 744 020 RCS DIJON, son fonds de commerce de vente d'articles de fumeurs, de papeterie, de journaux, d'articles de presse, d'articles pour chasseurs et pêcheurs, de jeux de tirage et grattage de la française des jeux, de bibeloterie, de carterie, de téléphonie, de compte-nickel, de vente de bonbons, de confiseries, de boissons chaudes non alcoolisées et de viennoiseries, auquel est adjointe la gérance d'un débit de tabac, sis et exploité à FLEUREY-SUR-OUICHE (21410) - 44 C, Grande Rue du Haut, identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 808 998 017 00020, ce, moyennant le prix de cession global de 420 000 €. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 29/03/2026, minuit. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales cabinet du Parc - Monnet | Bourgogne, dont le siège social est situé 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, où domicile a été élu à cet effet.  
Pour avis :  
L2601795



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

#### LE CAFE DES DUCS

#### Cession de fonds de commerce

Par acte S.S.P. signé électroniquement en date du 23/02/2026, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 17/03/2026, sous les références «Dossier 2026 00012059 référence 2104P01 2026 A 00823», la société SARL MALLOU, SARL en liquidation judiciaire représentée par la SELARL ASTEREN en sa qualité de liquidateur judiciaire, au capital social de 5.000 €, dont le siège social est situé 96 rue de la Liberté - 21000 DIJON et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 789 796 992 ;  
A vendu à la société SAS LE CAFE DES DUCS au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 76 rue Devosges - 21000 DIJON et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 999 326 697, le fonds commercial de restaurant, pub, vente de plats à emporter exploité 96 rue de la Liberté - 21000 DIJON, sous l'enseigne LE CAFE DES DUCS avec entrée en jouissance le 23/02/2026 moyennant le prix de deux cent huit mille Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet d'avocats SARL CANNET-MIGNOT, LEGASPHERE AVOCATS, sis 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2602038

#### POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le  
règlement  
par virement  
ou par  
carte bancaire

03.80.68.25.55.

#### CONSTITUTION

#### DE SOCIETE



#### SYSTEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

#### SARL Roumier

#### Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 7/04/26 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL Roumier.  
FORME : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : 5 rue Charron - 21540 MESMONT.

OBJET : L'acquisition, la gestion, la vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, gestion de sa trésorerie, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ; La réalisation de prestations au profit de sociétés, notamment d'animation, administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement ; L'exercice de tout mandat social au sein de toutes sociétés, ainsi que la mise à disposition de moyens humains, matériels, techniques ou intellectuels au profit de ses filiales, participations ou de toute autre entité ; L'achat, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers et sociétés à prépondérance immobilière.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 75.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

GERANT : François-Xavier ROUMIER, né le 14 mai 1985 à DIJON (21), de nationalité française, demeurant 5 rue Charron - 21540 MESMONT.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2602040

Annances légales

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



## SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## SCI BONSANS &amp; FILS

Par acte sous seing privé en date du 24/03/2026 il a été constitué la société SCI BONSANS & FILS, société civile immobilière, au capital de 1 000 €.

SIÈGE SOCIAL : 3 impasse du Rondot - 21500 MOUTIERS SAINT JEAN.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M. BONSANS Mickaël, demeurant 2 ter rue Saint Paul - 21500 MOUTIERS SAINT JEAN et M. BONSANS Jean-Yves, demeurant 3 impasse du Rondot - 21500 MOUTIERS SAINT JEAN.

CESSIONS DE PARTS : Parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601766



## MOURAD BENALIA

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 avril 2026 il a été constitué une société.

FORME : société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL).

DÉNOMINATION SOCIALE : MOURAD BENALIA.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.

SIÈGE SOCIAL : 16 Rue Esperanza - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de 10001 (DIX MILLE UN) euros. Il est divisé en 10001 parts (DIX MILLE UN) de 1 euro chacune (valeur nominale).

Le gérant : Docteur Mourad BENALIA, né le 26 décembre 1981 à LE CREUSOT (71) domicilié au 16 rue Esperanza 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Associé tenu indéfiniment des dettes sociales : Docteur Mourad BENALIA, né le 26 décembre 1981 à LE CREUSOT (71) domicilié au 16 rue Esperanza 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être transmises, cédées ou nanties qu'au profit d'une personne qui peut être associée de la société en vertu de la loi et de la réglementation, et sous réserve du respect des règles légales de répartition du capital social telles que définies par les dispositions des articles 5, 6 et 7 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990.

Le gérant.

L2602017

## RESIDENCES LGM

## Avis de constitution

Selon acte SSP du 02/04/2026, il a été constitué une SNC présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : RESIDENCES LGM.

SIÈGE SOCIAL : 24 rue Buffon - 21000 DIJON.

OBJET : La gestion des immeubles comprenant toutes opérations de locations nues, locations meublées, locations sous forme para-hôtelière. Dans le cadre de ces opérations de location para-hôtelière, la réalisation directe ou indirecte, de toute prestation de services au bénéfice de la clientèle, comprenant notamment le petit déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture de linge de maison et la réception (personnalisée ou non) de la clientèle. L'activité de prestataires de services pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en tous domaines, ayant un rapport direct ou indirect avec des biens immobiliers, dans le respect de la législation applicable, y compris la maîtrise d'ouvrage, le conseil en aménagement ou constructions et la décoration d'intérieure. La construction, l'achat, la rénovation et la vente de tous biens immobiliers et mobiliers.

L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation. La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location nue ou meublées de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société. La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat. L'administration et la gestion de tous immeubles, par la voie de la location de locaux d'habitation meublés ou destinés à être meublés.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 2.000 € (APPORTS en numéraire uniquement).

GÉRANCE pour une durée indéterminée : Monsieur Cyril, Christophe, Yannick GAUTHIER, demeurant à AHUY (21121), 24 rue des Cruzottes, de nationalité française, de nationalité française.

CESSION DE PARTS : librement entre associés, majorité absolue des voix lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers exerçant la même profession que le cédant et accord de tous les coassociés autres que l'associé directement concerné lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

L2601978

- de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la Société ou entre la Société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin ;

- d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L. 1161-1 du Code de la santé publique ;

- de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L. 4011-1 du Code de la santé publique ;

- L'exercice, par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins ;

- La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés ;

- Et plus généralement, toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social, sans altérer le caractère civil et professionnel de celui-ci.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 2.000 € (APPORTS en numéraire uniquement).

GÉRANCE pour une durée indéterminée : Monsieur Cyril, Christophe, Yannick GAUTHIER, demeurant à AHUY (21121), 24 rue des Cruzottes, de nationalité française, de nationalité française.

CESSION DE PARTS : librement entre associés, majorité absolue des voix lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers exerçant la même profession que le cédant et accord de tous les coassociés autres que l'associé directement concerné lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

L2601978



## SYSTEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

## SARL Geley

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 07/04/2026 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SARL Geley.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue de la Chapelle - 21121 VAL SUZON.

OBJET : L'acquisition, la gestion, la vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, gestion de sa trésorerie, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ; La réalisation de prestations au profit de sociétés, notamment d'animation, administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement ;

L'exercice de tout mandat social au sein de toutes sociétés, ainsi que la mise à disposition de moyens humains, matériels, techniques ou intellectuels au profit de ses filiales, participations ou de toute autre entité ; L'achat, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers et sociétés à prépondérance immobilière

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 17.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

GERANT : Julien GELEY, né le 26 avril 1979 à DIJON (21), de nationalité française, demeurant 2 rue de la Chapelle - 21121 VAL SUZON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2602039

## LES VILLAS DU PARC EN BOURGOGNE

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros

Siège social : 2 Route de Villiers-le-Duc

Les Meix  
21400 VANVEY

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 09/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : LES VILLAS DU PARC EN BOURGOGNE

Siège : 2 Route de Villiers-le-Duc - Les Meix - 21400 VANVEY

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'exploitation de chambres d'hôtes, de tables d'hôtes et de gîtes ; L'organisation et la gestion d'événements privés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Nathalie PIERRE, demeurant 16 Rue De La Forge, 21400 VANVEY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2602050

4 rue des Fromentaux  
21121 AHUY

## HOLDING MARQUET

## Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte SSP en date du 07/04/2026 à SELONGEY :

DÉNOMINATION : HOLDING MARQUET.

FORME : SASU.

SIÈGE SOCIAL : 47 route d'Is sur Tille - 21260 SELONGEY.

OBJET : Assistance, conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 euros chacune, toutes attribuées à l'associé unique en rémunération de son apport.

CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

A été nommé Président : M. Léo MARQUET dmt 24 rue de la Crâa - 21260 SELONGEY.

La société sera immatriculée au RCS DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2602055



## SCP GUILARD CONVERS PERRIER

Notaires Associés  
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

## SCI GOUDEAU

VANDENESSE EN AUXOIS (21320), 8  
rue du Moulin

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 4 avril 2026, a été constitué une Société civile immobilière dénommée «SCI GOUDEAU». Siège social : VANDENESSE EN AUXOIS (21320), 8 rue du Moulin. Objet social : propriété, jouissance, ad°, acquisition et mise à disposition de biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée 99 ans à compter de son immatriculation R.C.S. DIJON. Capital social : 450.000€ divisé en 4500 parts de 100€ chacune. Apport en numéraire 0€. Apport en nature appartement, maison et garage, le tout évalué 450.000€. Cessions parts : agrément de la gérance. Gérant : Monsieur Pierre GOUDEAU et Madame Claude HOQUET ép. GOUDEAU, retraités, dt à DIJON, 7 boulevard de la Trémouille.

Pour avis - Me GUILARD

L2602033

## COSTANOL

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/03/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : COSTANOL

Objet social : - l'acquisition d'immeubles bâtis ou non, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 92 RUE MERME, 21130 AUXONNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. GONÇALVES DA COSTA Frédéric 92 rue Merme 21130 AUXONNE

Frédéric GONÇALVES DA COSTA

L2602035

## NOLANASTASIA

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/03/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NOLANASTASIA

Objet social : - l'acquisition d'immeubles bâtis ou non, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 92 RUE MERME, 21130 AUXONNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. GONÇALVES DA COSTA Frédéric 92 rue MERME 21130 AUXONNE

Frédéric GONÇALVES DA COSTA

L2602047

## C2Y GROUP

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date des 03, 04 et 07/04/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée C2Y GROUP, dont le siège social est situé 7, rue Jean-Baptiste Say - ZAC des Terres Rousses - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, qui a pour objet, l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles que la société viendrait à posséder. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Yasmine KHADER, demeurant 9, rue Joséphine Baker - 21600 LONGVIC, a été nommé en en qualité de Président sans limitation de durée, le Dr Christopher DINH, demeurant 9, rue Joséphine Baker - 21600 LONGVIC, et le Dr Youssef KHADER, demeurant 356, route de Saint-Martin - 73130 LA CHAMBRE, ont été nommés en qualité de directeurs généraux sans limitation de durée.

Pour avis.

L2602053

## Notaires

## SCP PARRY-AVRIL &amp; NEYRET

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)  
16 rue de Lorraine

## DE LA COMBE D'ANTHEE

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaire à BEAUNE, le 09/04/2026, en cours de publication au SPFE DE DIJON, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DE LA COMBE D'ANTHEE

Forme : groupement foncier agricole

Siège social : PERNAND-VERGELESSES (21420) rue du Pralot.

Objet :

- la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

- Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.

La société s'interdit l'exploitation en faire-valoir direct.

Capital : 21.000,00 €

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Apports en nature : diverses parcelles de vignes sur la commune de PERNAND-VERGELESSES (21420), évaluées à 15.000,00 €.

Apport en numéraire : 6.000,00 €

Gérance : M. José SANZ, demeurant à PERNAND-VERGELESSES (21420) rue du Pralot, et M. Hugo SANZ demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13100) 60 chemin de l'Espéro

Résidence les Tulipes Bât. 1, pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales : Toute cession à titre onéreux faite à une personne autre qu'un associé ou son conjoint, ne peut avoir lieu, qu'avec l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de DIJON

Pour avis : Me PARRY-AVRIL, Notaire.

L2602076

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

### DAYLANISA

#### Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 07/04/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DAYLANISA  
Objet social : En France et à l'étranger, l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, terrains ou autres biens immobiliers, la prise de participations dans toutes sociétés immobilières et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Siège social : 4, route de Fontaine - française, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT

Capital : 1 002 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. GUILLOBEZ Xavier 1, rue du 8 mai 21300 CHENOVE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions entre associés ainsi que les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
L2602032

#### MODIFICATION

#### DE STATUTS



### H2O FILTRATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital social : 34.500 Euros  
Siège social : 84 Route de Dijon 21600 LONGVIC  
R.C.S. Dijon 841 255 243

#### Transfert de siège social

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 mars 2026 Le Président a décidé de transférer à compter de ce jour le siège social de la société qui était au 84 Route de Dijon - 21600 LONGVIC à l'adresse suivante 19 avenue de la Gare - 21910 SAULON-LA-CHAPELLE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L2601877

Pour avis.

### DEDREUX DEWAELE

SCM au capital de 304,90 €  
Siège social : 2, rue du Foirail - 21320 POUILLY-EN-AUXOIS  
379 685 761 RCS DIJON

#### AVIS

Par décisions unanimes des associés du 27/03/2026, il a été décidé, à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale actuelle «DEDREUX DEWAELE» en «CABINET DENTAIRE DE POUILLY -EN-AUXOIS», et de nommer M<sup>me</sup> Marie PITZ, demeurant 16, rue Berlier - 21000 DIJON, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée à compter du 01/04/2026, 0 heure, en remplacement de M. Claude DEDREUX, démissionnaire.

Modification RCS DIJON.

L2601822

Pour avis.



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### FITODE

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 2.960 Euros

Siège social :  
19 rue de Skopje - 21000 DIJON  
823 881 545 RCS Dijon

ASSP du 31/03/2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société et sa durée demeurent inchangées. Son siège social est transféré au 19 rue de Skopje, 21000 DIJON. Le capital social est augmenté de 1.960 € par apport en le portant de 1.000 € à 2.960 €. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : L'Associé Unique a décidé de modifier :

- l'objet social de la manière suivante «L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilière ; L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et des gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI)».

- la date de clôture de l'exercice social au 31 mars.

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Monsieur Thomas DECOMBARD, demeurant 29 rue de l'Aigue aux Mouches, 21800 SENNECEY LES DIJON - Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Thomas DECOMBARD - RCS DIJON.  
L2602071

### JIHI HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 193 190 euros porté à 1 000 000 euros  
Siège social :  
42 Rue Le Nôtre  
21000 DIJON  
820057511 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 mars 2026 a décidé d'augmenter le capital social de 806 810 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix euros (193 190 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million d'euros (1 000 000 euros)

L2601483

Pour avis  
La Gérance



### SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

### CHAILLY RESORT

Société par actions simplifiée au capital de 1.808.500 Euros  
Siège social : Château de Chailly 3 rue du Dessous  
21320 CHAILLY SUR ARMANCON  
R.C.S. Dijon 824 950 885

Par décision de l'associé unique du 11/03/2026 il a été mis fin au mandat de président de Monsieur Jean-Maroun TORBEY avec effet au 31/03/2026 au soir. Monsieur Yasuhiko SATA, demeurant 5-13-22 Seijo, Setagaya -ku, 157-0066 TOKYO - Japon a été nommé président à compter du 01/04/2026 sans limitation de durée. Par décision du président en date du 01/04/2026 Monsieur Muzaffar MALIK, demeurant Zollerstrasse 17/3 78532 TUTTLINGEN - Allemagne et Madame Mikako SATA, demeurant Strada Postumia 85 VICENZA (VI) - Italie ont été chacun nommé directeur général à compter du 01/04/2026 sans limitation de durée. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON 824 950 885.

L2602062

Pour avis.

### TRANSBEX

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros  
Siège social : 11 D Allée des Jardins  
21910 NOIRON SOUS GEVREY  
929972024 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 11 D Allée des Jardins, 21910 NOIRON SOUS GEVREY au 17 rue des Chênes 21910 CORCELLES LES CITEAUX à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L2601175

Pour avis La Gérance

### HOLDING URBAN SOLUTION

Société à responsabilité limitée Au capital de 78 100 euros  
Siège social : 29 Rue Devosge 21000 DIJON  
799 891 270 RCS DIJON

À la suite de l'annonce parue dans ce journal relative à la transformation de la société, il convient d'indiquer le changement de la dénomination sociale comme suit : HOLDING URBAN SOLUTION au lieu de SOCIETE CIVILE HOLDING URBAN SOLUTION, le reste de l'annonce demeurant inchangé.

Pour avis : La Gérance.

L2602010

### APOLLINAIRE

SCI au capital de 1.524,49 Euros  
Siège social :  
6 Impasse des Acacias  
21850 SAINT APOLLINAIRE  
SIREN 398 369 025 RCS Dijon

L'associé unique a décidé en date du 27/03/2026, de transférer - à effet du même jour - le siège social à SAINT APOLLINAIRE (21850), 2 Rue de la Noirette.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

L2602070

Pour avis : La Gérance.

### ANNONCES LEGALES

NIOT Angélique

DOTTI Virginie

COLLET Chloé

03.80.68.25.55

annoncelegale.jp@legainet.org



Marbotte Plaza  
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

### SCI DU 29 JANVIER

Société civile immobilière au capital de 500 Euros  
Siège social : 15 Place Grangier  
21000 DIJON  
R.C.S. Dijon 903 022 044

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 mars 2026, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 15 Place Grangier à DIJON (21000), 10 Place de la Libération, à compter du 20 mars 2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL  
Ancienne mention : Le siège social est fixé : 15 Place Grangier - 21000 DIJON.

Nouvelle mention : Le siège social est fixé : 10 Place de la Libération - 21000 DIJON.

L2602007

Pour avis

### DISSOLUTION

### DE SOCIETE



### GFV FALSTAFF

Groupement Foncier Viticole au capital de 1 000 €  
Siège social : 35 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny  
21200 BEAUNE  
RCS de DIJON n°891 152 506

### Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2025 a approuvé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. HERVET BERNARD, demeurant 6 Rue de Réon 21200 BEAUNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.  
L2601156

### FIRST CARS

Société par actions simplifiée En cours de liquidation au capital de 3 000,00 Euros  
Siège social : 64 Route de Beaune  
21170 SAINT-USAGE  
R.C.S. : DIJON 929 870 632

### Dissolution anticipée

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/03/2026, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 23/03/2026 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Léo PARÉ, demeurant 2 Rue Docteur Suzanne Noël - 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 64 Route de Beaune - 21170 SAINT-USAGE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.  
L2601754

### BERNARD ET RENEE GNECCHI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 202 000 euros  
Siège social : 5 allée Gaston Roupnel - 21240 TALANT  
Siège de liquidation : 5 allée Gaston Roupnel - 21240 TALANT  
379971054 RCS DIJON

#### Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bernard GNECCHI, demeurant 5 allée Gaston Roupnel 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 allée Gaston Roupnel 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L2601593

Pour avis Le Liquidateur

### BERSY

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 160 071 euros  
Siège social : 11T cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON  
Siège de liquidation : 5 allée Gaston Roupnel - 21000 DIJON  
418259230 RCS DIJON

#### Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bernard GNECCHI, demeurant 5 allée Gaston Roupnel 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 allée Gaston Roupnel 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L2601944

Pour avis Le Liquidateur

### MBTN

#### Dissolution

Le 04/04/2026, l'Associé Unique de MBTN (SARL, capital 2 000 €, siège 23 route de Dijon 21110 THOREY EN PLAINE, immat 880 541 099 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé le gérant Mickaël BRETON (dem. 23 route de Dijon 21110 THOREY EN PLAINE) liquidateur avec tous pouvoirs pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, a fixé le siège de liquidation au siège social situé 23 route de Dijon 21110 THOREY EN PLAINE pour toutes correspondances et notifications d'actes. Dépôt au RCS de DIJON.

L2602044

Pour avis.

### LES FRERES BOUCHERS

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 3.000 Euros  
Siège social :  
37& 39 Avenue du Lac - 21000 DIJON  
R.C.S Dijon 911 895 589

Aux termes d'une délibération en date du 17/12/2025, M. KADI SAMHI Noureddine l'actionnaire unique et président a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2025, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause de baisse du chiffre d'affaires.

Il a nommé en qualité de liquidateur, M. KADI SAMHI Noureddine, demeurant 16 Allée de Beauce - 21000 DIJON,

Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 16 Allée de Beauce 21000 DIJON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2602048

Le liquidateur.

### BMF TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 6.000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
12 BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
21300 CHENOVE  
927 693 580 RCS Dijon

#### Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Brahim EL KHSSIME, demeurant 12 Boulevard Marechal de Lattre de Tassigny 21300 CHENOVE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social / domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du RCS de DIJON.

L2602049

Pour avis, le liquidateur.

### GLOBE CONVERSION SCI

Suivant AGE en date du 28/02/2026, les associés de la société GLOBE CONVERSION SCI, SCI au capital de 2.000 €, siège social : 1 Route de Dijon - 21130 VILLERS LES POTS, RCS DIJON 803 803 840 ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Cyrille MERMOZ, demeurant 40 Rue Croix d'amont - 39500 TAVOUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 40 Rue Croix d'amont - 39500 TAVOUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L2602058

Pour avis : Le liquidateur.

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

CLOTURE  
DE LIQUIDATION

## SCCV 75 AVH

Au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
46 Avenue du Drapeau -  
21000 DIJON  
832468144 RCS DIJON

## Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal PAGAND demeurant 92 avenue Victor Hugo 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 31 octobre 2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis :  
Le liquidateur

L2506286



## GFV FALSTAFF

Groupement foncier viticole en liquidation au capital de 1 000 €  
Siège social / de liquidation : 35  
Avenue Maréchal de Lattre de  
Tassigny  
21200 BEAUNE  
RCS de DIJON n°891 152 506

## Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 31/12/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. HERVET Bernard de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.  
L2601158

GLOBE  
CONVERSION SCI

Suivant AGO en date du 28/02/2026, les associés de la société GLOBE CONVERSION SCI, SCI en liquidation au capital de 2.000 €, siège social : 1 route de Dijon - 21130 VILLERS LES POTS, et siège de la liquidation : 40 rue Croix d'Amont - 39500 TAVAU, R.C.S. DIJON 803 803 840 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Cyrille MERMOZ, demeurant 40 rue Croix d'Amont - 39500 TAVAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.  
Pour avis :  
Le liquidateur.

L2602059

SUCCESION  
VACANTE

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PILLOT Louis décédé le 04/12/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146887.  
L2602020

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> THONG Sy décédée le 07/10/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154206.  
L2602021

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PARADON Jean-Pierre décédé le 03/02/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218139906.  
L2602022

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> CUGNIET Jeanine décédée le 24/03/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156806.  
L2602023

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> GERARD Christiane décédée le 25/12/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218155680.  
L2602024

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BILLARD Denis décédé le 18/09/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218148316.  
L2602025

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> BOISSIERE Jeannine décédée le 07/07/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218149972.  
L2602026

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> NAUDET Pascale décédée le 10/09/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218156090.  
L2602027

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> BONNEVIE Chantal décédée le 17/10/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146187.  
L2602028

## SUCCESION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 10/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> PIELIN Brigitte décédée le 26/04/2013. Réf. 0218165766. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec A.R. L2602029

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> LAMOUREUX Mauricette décédée le 15/01/2025 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218155687.  
L2602030

## CONVOCAION

SA D'HLM  
HABELLIS

Société Anonyme  
Au capital de 75 584 905,25€  
Siège social : 28 Boulevard Georges Clemenceau  
21000 DIJON  
RCS DIJON 015 450 638

## Avis de convocation

Assemblée Générale  
Mixte du 30 avril 2026

Les actionnaires d'HABELLIS sont convoqués en Assemblée Générale Mixte au siège de la société 28 boulevard Georges Clemenceau - 21000 DIJON, le JEUDI 30 AVRIL 2026 à 9h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- A titre Ordinaire :
1. Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2025
  2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes
  3. Approbation des comptes de l'exercice 2025 ; quitus aux Administrateurs
  4. Affectation du résultat de l'exercice 2025
  5. Rappel des dividendes des trois derniers exercices
  6. Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce
  7. Nomination/renouvellement/démission d'Administrateurs
  8. Pouvoir en vue des formalités

A titre Extraordinaire :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration
2. Augmentation du capital social d'un montant de 3 899 999,95 euros par émission d'actions nouvelles ; conditions et modalités de l'émission
3. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des personnes dénommées
4. Modification corrélatrice des statuts suite à l'augmentation du capital
5. Augmentation du capital social au profit des salariés
6. Pouvoir en vue des formalités

Le Conseil d'Administration.  
L2602068

## CREANCES

## SALARIALES

## 4R SOLUTIONS

Restructuration - Régénération - Retournement - Refinancement  
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés  
de créances salariales

## L'ATELIER SASU

Garage de services complets de mécanique, carrosserie, peinture, dépannage et remorquage pour tous types de véhicules, ainsi que l'achat-vente de véhicules neufs ou d'occasion et de pièces, accessoires et équipements liés à la réparation automobile. D23 rue Sous la Velle - 21190 NANTOUX, SIREN 847 486 271.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 12/11/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur,  
en date de ce jour.  
L2602054

CHANGEMENT DE  
REGIME MATRIMONIALSCP Philippe SCHANG et  
Séverine TARDY

Notaires associés  
3 Boulevard des Valendons  
21300 CHENOVE  
Tel : 03-80-52-51-12  
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

EPOUX  
LANCLUMEChangement de régime  
matrimonial

Suivant acte reçu par Maître TARDY Séverine, notaire à CHENOVE (21300), le 30/03/2026.

M. LANCLUME Francis Roger et M<sup>me</sup> COMBES Pascale Isabelle demeurant ensemble 21 rue du chapitre, 21000 DIJON, mariés le 23/06/2018 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître TARDY Séverine, notaire à CHENOVE (21300) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

SCP SCHANG  
ET TARDY-NOTAIRES ASSOCIES  
L2601979

## AVIS DIVERS

SCP Philippe SCHANG et  
Séverine TARDY

Notaires associés  
3 Boulevard des Valendons  
21300 CHENOVE  
Tel : 03-80-52-51-12  
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

M<sup>me</sup> BAROLLET  
SALLYAvis d'envoi en  
possession

Maître PHILIPPE SCHANG  
3 BOULEVARD DES VALENDONS  
21300 CHENOVE

Par testament du 09/09/2025 déposé le 07/04/2026 au rang des minutes de Maître PHILIPPE SCHANG, notaire à CHENOVE (21300), 3 BOULEVARD DES VALENDONS, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M<sup>me</sup> BAROLLET SALLY, demeurant 4 RUE AIME CESAIRE, 21000 DIJON, née le 03/06/1998 à DIJON, décédée le 18/12/2025 à PFAFFIKON ZH (SUISSE), a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 07/04/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.  
L2602046

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE DIJONJugement du  
31 mars 2026

SARL IPG, AVENUE Charles de Gaulle, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 493 105 886. Restauration traditionnelle. Jugement arrétant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.  
L2601987

SARL ILDACTION, 15 Rue Général Fauconnet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 830 945 465. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement arrétant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.  
L2601988

SARL LES MOTS BLEUS, 1a Rue Ernest Chaput, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 482 421 229. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.  
L2602002

Jugement du  
31 mars 2026

SAS HOTELS PROPLETE, 32 Boulevard de Chicago, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 808 607 519. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon et la SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.  
L2601989

SARL O.K WOK, 53 Rue Guillaume Tell, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 584 952. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.  
L2601991

SAS SOUK MARKET, 19 Rue de Cracovie, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 927 683 664. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.  
L2601992

SAS MT ELEC, 3 Chemin de Bellevue, 21250 Pouilly-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 908 392 293. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.  
L2601993

## ABONNEMENTS

03.80.68.23.66

abonnement.jdp@legalnet.org

SAS BFC COMMUNICATIONS, 64B Rue Sully, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 932 162 902. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.  
L2602003

## LIQUIDATION

## JUDICIAIRE

Jugement du  
31 mars 2026

SARL JB RENOV, 31B Rue du Faubourg Saint-Martin, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 843 028 515. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2602000

SARL ZR TRANSPORTS, 47 Rue De la Gentiane, Neuilly-Lès-Dijon, 21800 Neuilly-Crimolois, RCS Greffe de Dijon 809 366 230. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2602001

## REDRESSEMENT

## JUDICIAIRE

Jugement du  
31 mars 2026

Monsieur Mohamed AL HBISHI (EI), 10 rue du Champ de Mars, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 499 292 308. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 18 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2601985

Monsieur Aymeric RIANDET (EI), 10 place Fontaine d'Ouche dite à Gervais, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 621 070. Travaux de charpente. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 10 Décembre 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
L2601986

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

## CLÔTURE POUR

## INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du  
31 mars 2026

**Monsieur Teddy BRAC (EI)**, 10 rue de Neuilly, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 520 187 865. Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601990

**SAS D'S CMC**, 16 Route de Longecourt en Plaine, 21910 Corcelles-lès-Cîteaux, RCS Greffe de Dijon 942 596 222. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601994

**SARL CL MOTORS 21**, 4 Rue du Cottage, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 518 148 614. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601995

**SAS LATHO CYCLES DIJON**, 18 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 948 691 480. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601996

**SAS ML BARBER**, 12 Rue du Moulin des Etangs, 21600 Fény, RCS Greffe de Dijon 949 573 083. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601997

**SARL JORIS LABERENNE**, 11 Avenue du 8 Septembre 1944, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 899 380 828. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601998

**Monsieur Morgan LEMAISTRE (EI)**, 148 B route de Dijon, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 932 354 517. Autres commerces de détail sur événementiels et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2601999

## Yonne

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## JUDICIA CONSEILS

Société d'Avocats  
17 rue de l'Ancien Hôpital - 67720  
HœRDY  
Tel. 03 88 18 51 51 / Fax 03 88 18  
51 50

## B2LT INVEST

Société par actions simplifiée  
au capital de 285.000 Euros  
Siège social : 5 route de Chablis  
89400 ORMOY  
893 287 169 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 25 mars 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 5 route de Chablis - 89400 ORMOY sur 12 rue des Prés - 89300 PAROY SUR THOLON à compter du 01/04/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le Président.  
L2602041

EARL DU  
MONTELARD

EARL au capital de 349.713,00 Euros  
Siège social :  
Le Montelard - 89210 VENIZY  
388 192 825 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2026 :

- A décidé de nommer M. Cyril DEBREUVE, demeurant à VENIZY (89210), le Montelard, 9 rue des Cours, aux fonctions de gérant,

- A décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Toutes ces décisions prennent effet à compter du 27 février 2026.

À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA DU MONTELARD.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Capital social : 349 713,00 €.

Siège social : Le Montelard - 89210 VENIZY.

Durée : Jusqu'au 4 août 2123.

Gérants : M. Cyril DEBREUVE, demeurant 9 rue des Cours, le Montelard (89210) VENIZY et M<sup>me</sup> Noëlle POUILLIN épouse DEBREUVE demeurant 14 rue des Bois, le Montelard (89210) VENIZY.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles au profit du coassocié lorsque la société a que deux associés.

Pour avis, la gérance.  
L2601955

**AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS**  
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

## QUENOU

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
19 allée des Champsbleaux  
89240 VILFARGEAU  
851 116 731 R.C.S. Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2026, il a été décidé de transférer le siège social du 19 allée des Champsbleaux - 89240 VILFARGEAU au 5 route d'Augy - 89290 CHAMPS SUR YONNE à compter du 31 mars 2026, et de modifier l'article 4 les statuts.

Pour avis : La gérance.  
L2601971

**AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS**  
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

## JABAL

Société civile immobilière  
au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
19 allée des Champsbleaux  
89240 VILFARGEAU  
830 315 636 R.C.S. Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2026, il a été décidé de transférer le siège social du 19 allée des Champsbleaux - 89240 VILFARGEAU au 5 route d'Augy - 89290 CHAMPS SUR YONNE à compter du 31 mars 2026, et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.  
L2601973

## RIGAUX PA

Rectificatif à l'insertion parue dans Journal-du-palais.fr du 05/03/2026 :  
Il fallait lire R.C.S. SENS, et non R.C.S. AUXERRE.  
L2602034

## JUDICIA CONSEILS

Société d'Avocats  
17 rue de l'Ancien Hôpital - 67720  
HœRDY  
Tel. 03 88 18 51 51 / Fax 03 88 18  
51 50

## B2LT INVEST

Société par actions simplifiée  
au capital de 285.000 Euros  
Siège social : 5 route de Chablis  
89400 ORMOY  
893 287 169 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 25 mars 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 5 route de Chablis - 89400 ORMOY au 12 rue des Prés - 89300 PAROY SUR THOLON à compter du 01/04/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au R.C.S. de AUXERRE sous le numéro 893 287 169 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de SENS.

Président : Monsieur Valentin BAILLET demeurant 12 rue des Prés - 89300 PAROY.

Pour avis : Le Président.  
L2602037

EARL DU VAL  
MOREAU

EARL au capital de 201.800,00 Euros  
Siège social :  
Route de Cruzy  
89160 SENNEVOY LE HAUT  
495 206 674 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2026, a décidé de nommer M<sup>me</sup> Audrey BARONTINI épouse BLANCHARD, demeurant à SENNEVOY LE HAUT (89160), 1 route de Cruzyle-Châtel, aux fonctions de gérante, à compter du 31 mars 2026.

Pour avis, la gérance.  
L2602069

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

COMPAGNIE  
FONCIERE  
RETAISE

Aux termes d'un acte SSP du 17/03/2026, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COMPAGNIE FONCIERE RETAISE.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : TREIGNY-PERREUSE -SAINTE-COLOMBE (89520), 9 rue du Couvent, Treigny.

Capital : 500 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Auxerre.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Monsieur Alexis JUILLET DE SAINT LAGER-LUCAS demeurant à IVRY-SUR-SEINE (94200) 30 rue Emile Blin.

L2601974



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CHATEAU DE  
CHABLIS

## Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 26 mars 2026 :

DÉNOMINATION : CHATEAU DE CHABLIS.

FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : 23 rue de Champlain - 89800 CHABLIS.

OBJET : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition ainsi que la cession de tous titres, actions, valeurs mobilières, parts sociales ou droit sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés, quels que soient leur forme et leur objet ; la gestion de ses intérêts et participations et l'animation des filiales ; et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes, ou pouvant contribuer au développement de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.  
CAPITAL SOCIAL FIXE : 5.000 € divisé en 5.000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : Les actions sont librement cessibles entre associés ou au profit d'un ascendant ou d'un descendant. Les actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

A ÉTÉ NOMMÉ PRÉSIDENT : Monsieur Daniel DEFAIX 5 rue du Château - 89800 MILLY CHABLIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.  
L2602072

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE

## SNC G2MM

Société en nom collectif en liquidation  
Au capital de 303.000 Euros  
Siège social :  
21 Grande Rue de Courterolles  
89420 GUILLON TERRE PLAINE  
993 655 885 RCS Auxerre

L'AGE réunie le 23 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur M. Adrien GUERREAU, demeurant 22 rue de la Revenue - Sceaux - 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 21 Grande Rue de Courterolles - 89420 GUILLON TERRE PLAINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.  
L2601957



SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

RACINE  
CONSTRUCTION  
SARL

société à responsabilité limitée  
en liquidation  
au capital de 25.000 Euros  
Siège social :  
Rue des Hauts Musats  
89100 MALAY LE GRAND  
509 475 935 R.C.S. SENS

L'associé unique en date du 9 avril 2026, a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 avril 2026, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe FILOT, demeurant 10 rue Villambert - 89510 VERON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du guichet unique.

Pour avis : Le liquidateur.  
L2602073

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION

## MARQUIS

Société à responsabilité limitée  
en cours de liquidation  
au capital de 25.000,00 Euros  
Siège social et siège de liquidation :  
La Haie le Comte  
89140 SERGINES  
Liquidatrice :  
M<sup>me</sup> Emmanuelle MARQUIS  
demeurant La Haie le Comte  
89140 SERGINES  
448 246 470 R.C.S. SENS

## Clôture de liquidation

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour.

Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.

La liquidatrice.  
L2602009

POUR PLUS  
DE RAPIDITE,

Optez pour le  
règlement  
par virement  
ou par  
carte bancaire

03.80.68.25.55.

**POUR  
PLUS DE  
RAPIDITÉ,**

**OPTEZ**

**POUR**

**LE RÈGLEMENT**

**PAR**

**VIREMENT**

**OU PAR**

**CARTE BANCAIRE,**

**UN GESTE**

**POUR**

**L'ENVIRONNEMENT...**



**Fiscalité.** Les lourdes taxes générées par les malus liés aux émissions de CO<sub>2</sub> et au poids frappant les voitures neuves ont rapporté près de 850 M€ à l'État en 2025.

# Malus CO<sub>2</sub> et poids : par ici la monnaie

L'an passé, plus de 784.000 acheteurs d'une voiture neuve ont été contraints d'acquiescer une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> parce que leur véhicule rejetait 112 g/km ou plus ou dépassait 1.600kg. Certains ont même eu droit à la double punition fiscale. C'est près de la moitié des voitures neuves immatriculées en France. Au total, le produit de ces deux malus dits « écologiques » a fait entrer 848,5 M€ dans les caisses sonnantes et creues de l'État français. Sur le seul exercice 2025, le produit de cet impôt a progressé d'un tiers. Ce bond en avant spectaculaire s'explique par l'abaissement chaque année du seuil d'émissions échappant à la taxation et dans une moindre mesure à celui de la masse. Désormais, la quasi totalité des voitures thermiques sont concernées et les hybrides ne sont plus épargnées, en particulier les versions rechargeables pénalisées par le poids de leur batterie. Pour le moment, seuls les 100% électriques y échappent encore totalement. Mais la menace de pénalités plane sur leurs très lourdes batteries...

L'an dernier, chaque acheteur d'une voiture neuve a été ponctionné de 1.082 € en moyenne. D'autres ont payé au prix fort leur envie de voitures performantes ou de SUV luxueux. Avec un malus maximum fixé à 70.000 € et jusqu'à 30 € le kilo supplémentaire, l'addition peut grimper à des sommets vertigineux. A ce drôle de jeu, ce sont les clients des marques allemandes premium qui ont rapporté le plus à l'État. En tête, l'étoile Mercedes (144 M€) brille comme jamais, loin devant BMW (100 M€), Audi (74) et Porsche (48 M€). Un intrus parmi elles, allemand lui aussi mais un constructeur généraliste : Volkswagen (75 M€).

Le modèle qui a généré le plus de malus est la Porsche 911. Les 438 heureux acheteurs de l'archétype de la voiture de sport ont versé près de 30 M€ d'oboles à l'État. Un quotient inégalé. Et pourtant, les immatriculations de l'emblématique 911 se sont effondrées en 2025 de plus de 40 %. Recevront-ils une médaille pour leur contribution au budget de l'État ? Les propriétaires d'un SUV BMW X3 ont eux aussi participé à l'effort national avec près de 27 millions de taxes versées. Mais ils se sont mis à plus de 5.600 pour y parvenir. Moins nombreux - seulement 3.327

- les clients d'une Mercedes GLC se sont dépouillés pour livrer sur un plateau 24,4 M€ au Trésor Public. Un top 5 des meilleurs contributeurs complété par un autre SUV à l'étoile, la Mercedes GLA (21,9 M€) et le Volkswagen Tiguan (20,2 M€).

## JUSQU'À 80.000€ DE MALUS CETTE ANNÉE

La suite l'est moins. A la 13e place de ce palmarès, pointe le bout du capot de la Dacia Sandero. De toutes les Sandero sans exception, aucune n'échappant au malus en raison d'émissions de CO<sub>2</sub> supérieures au seuil fatidique. La troisième voiture la plus vendue en France (64.399 immatriculations l'an passé), celle qui caracole en tête des ventes aux clients particuliers a rapporté 13,3 millions d'euros aux finances publiques.

L'alourdissement du malus lié aux émissions de CO<sub>2</sub> et celui à la masse ont-ils contribué à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> et poussé les clients vers les modèles 100 % électriques ? On peut constater que les rejets de CO<sub>2</sub> ne cessent de diminuer. En décembre 2023, ils étaient en moyenne de 92,1 g/km, un an plus tard, ils tombaient à 88,9 g/km et en décembre dernier à 81,9 g/km. Cette baisse régulière, est liée pour partie aux efforts des constructeurs pour proposer des moteurs plus propres, à la montée en puissance des voitures hybrides qui concentrent désormais 50,5 % de part de marché et à l'augmentation des 100 % électriques faisant mécaniquement baisser le niveau moyen d'émissions.

À l'inverse, l'accumulation des taxes ajoutées aux tarifs très élevés des voitures ont plutôt conduit les acheteurs potentiels à estimer qu'il était d'urgent d'attendre avant d'acheter une nouvelle voiture. À tort ou à raison car cette année, le seuil d'exemption de malus au CO<sub>2</sub> a été fixé à 107g/km avec un maximum à 80.000 € - dans certains cas extrêmes beaucoup plus que le tarif de la voiture elle-même - et celui du déclenchement des pénalités pondérales à 1500kg. A ce rythme, les compactes familiales thermiques seront bientôt concernées. De quoi atteindre le milliard d'euros généré par les divers malus fin décembre ?

Dominique Marée



Les acheteurs de la mythique Porsche 911 ont été les plus généreux contributeurs au budget de l'état en payant près de 30 M€ de malus.

**Ventes.** L'unité de production nordiste de Toyota d'Onnaing a de nouveau battu un record en 2025, faisant des Yaris et Yaris Cross les voitures les plus assemblées en France.

## Yaris Cross : la reine du fabriqué en France

Jamais encore, l'unique site industriel de Toyota en France n'avait enregistré une telle performance. L'an dernier, Toyota Motor Manufacturing France, situé dans le département du Nord à proximité de Valenciennes, a produit 283.465 voitures. Le précédent record n'était pas vieux puisqu'il datait seulement de l'année précédente où 279.613 Yaris et Yaris Cross, les deux modèles fabriqués à Onnaing, avaient été montés sur les chaînes de l'usine nordiste. Ces Yaris et Yaris Cross « made in France » sont exportées dans de nombreux pays, au-delà même des frontières de l'Europe.

Pour atteindre ces chiffres, le n°1 mondial a mis au point une organisation du travail performante avec trois équipes successives opérant en continu cinq jours sur sept, de façon à être capable de « sortir » jusqu'à 1.250 voitures chaque jour. Au total, le



site emploie 5.000 personnes. C'est de loin le plus important employeur industriel de la région. Ces statistiques confirment la réussite de l'implantation française de Toyota, effective depuis un quart de siècle, à laquelle le constructeur a consacré un investissement dépassant 1,5 milliards d'euros.

Dédié à la famille Yaris, TMMF produit exclusivement des modèles hybrides. Après avoir longtemps été le seul et unique modèle assemblé sur les chaînes locales, la Yaris classique a été rejointe par la version Cross. Avec succès puisque la Yaris Cross concentre désormais 75% du total de la production avec

212.539 unités. Cela en fait pour la quatrième année consécutive la voiture la plus fabriquée en France. Un label, répondant à des critères rigoureux, que Toyota a été le premier constructeur automobile à obtenir et qui constitue sa chasse gardée depuis de nombreuses années.

D.M.

**Delphine Merle.** Cette Jurassienne de naissance vient de prendre la direction de TotalEnergies Renouvelables France.

# Sous les Comtés, la pale !



**À** la Défense, dans le sanctuaire de verre et d'acier de

TotalEnergies, il flotte parfois une odeur de cave d'affinage. C'est le « pack de survie » de Delphine Merle : plusieurs kilos de Comté et de Morbier sous vide, en provenance directe de son Jura natal pour être partagés lors des comités de direction. Un morceau de terroir, une madeleine de Proust, comme une ancre pour celle qui, depuis le 1<sup>er</sup> février, pilote la stratégie verte de la compagnie en tant que directrice générale de TotalEnergies Renouvelables France. Delphine Merle est ce qu'on appelle une enfant du pays, ou plutôt un « pur produit jurassien ». Née à Dole de parents dolois, elle affiche un arbre généalogique qui, sur plusieurs générations, ne s'est jamais risqué hors de la Franche-Comté.

## DU NOIR AU VERT

Sa trajectoire est un hommage vibrant à l'école de la République, celle des villages si chère à Pagnol : « *je suis allée à l'école du coin, au collège du coin, au lycée à Dole, puis j'ai fait une classe prépa à Besançon, avant d'intégrer l'École Polytechnique et l'Institut français du pétrole, à Paris* ». De cette éducation financée par l'État, elle tire une conviction : « *Très tôt, je me suis dit que je travaillerai pour une entreprise française sur des sujets stratégiques pour le pays, une manière pour moi de rendre à la nation ce qu'elle m'avait offert* ». C'est toutefois sans appétence particulière pour l'énergie, mais nourrie de cette « dette républicaine » qu'elle « *toque à la porte de Total* ». Accueilli pour un stage, puis en apprentissage, Delphine Merle finira par faire toute sa carrière chez le géant du pétrole. Ses premiers contacts avec l'or noir se font en raffinerie : « *ce choix tient sans doute pour partie à mon côté jurassien, à mon goût des cimes, des grands espaces... et, en corollaire, à cette perspective de poser mes valises à la capitale qui ne m'enthousiasmait pas des masses. Et puis, il y avait aussi cette envie de commencer par le terrain, de me retrouver au cœur de la production* ». Pendant douze ans, elle multiplie ainsi les sites : Le Havre, Donges, l'Angleterre, l'Allemagne. Puis vint 2020, l'année du « grand écart ». La multinationale veut accélérer dans le biogaz, une « *nouvelle aventure* » où tout reste à construire. Pour Delphine Merle, les énergies fossiles font place à celles issues des déchets agricoles, alimentaires et animales. « *La méthanisation, c'est aussi la production d'une*



Delphine Merle, ici au sommet d'une éolienne, a bâti l'intégralité de sa carrière au sein du groupe TotalEnergies, d'abord au sein de la branche Raffinage-Chimie en France et à l'international, puis dans la branche Gas Renewables & Power. Crédit : TotalEnergies.

énergie verte au fort encre territorial, cher à mon cœur ». De là, elle s'ouvre au solaire et à l'éolien, d'abord en charge du développement des projets TotalEnergies Europe puis monde, avant de prendre les rênes, il y a deux mois, de la filiale des renouvelables en France.

**« Il n'y a pas une année qui se passe sans quelques randonnées dans le Haut-Jura »**

Aujourd'hui, Delphine Merle pilote un paquebot vert, troisième acteur des renouvelables en France, dont la puissance n'a plus rien d'anecdotique : 48 TW de production en 2025, soit l'équivalent de huit réacteurs nucléaires de taille moyenne. Pour elle, la transition n'est pas qu'une affaire de climat, c'est un impératif de souveraineté nationale, exacerbé par le choc de la guerre en Ukraine et auquel le mix énergétique peut pleinement répondre. Dans ce sens, la publication le 13 février, par le gouvernement, de la nouvelle édition de la Programmation

pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) est une bonne nouvelle. « *L'attente autour de cette loi a suscité des inquiétudes en début d'année quant aux ambitions réelles de la France. Mais aujourd'hui, la déclinaison opérationnelle de la PPE3, notamment via le calendrier des appels d'offres pour l'éolien et le solaire annoncé par Bercy, offre enfin la visibilité nécessaire aux acteurs industriels ainsi qu'un socle pour poursuivre l'électrification des usages*, affirme Delphine Merle. La PPE3 permet de réaffirmer que les énergies renouvelables sont essentielles pour diversifier le mix électrique français, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées (gaz, pétrole) et de pallier les éventuels aléas de maintenance du parc nucléaire, comme ce fut le cas au début de la guerre en Ukraine ».

En Bourgogne Franche-Comté, une région « *riche de promesses décarbonées* », Delphine Merle prévoit de renforcer la présence de TotalEnergies, historiquement plus faible que dans d'autres régions françaises. « *En BFC, on est à 25 GW de production, soit l'équivalent de la consommation*

énergétique d'une ville comme Belfort ou Chalon-sur-Saône. On peut sans doute faire beaucoup plus ! », confie celle que l'on peut croiser l'été sur les sentiers escarpés du Creux du Croue, sur le massif du Noirmont, près des Rousses, son spot privilégié pour un retour au source réussi. Pour faire de sa région natale le nouveau fer de lance de la décarbonation, Delphine Merle évoque notamment

### 1981

Naissance en juin à Dole.

### 2000-2012

Le temps des raffineries, du Havre à l'Allemagne.

### 2020

Le virage vert avec le lancement de l'activité biogaz.

### Février 2026

Nomination comme directrice générale de TotalEnergies Renouvelables France.

### Juillet 2026

Inauguration prévue du projet solaire de Chambœuf.

une montée en puissance de l'agrivoltaïsme. « *Avec cet impératif, qu'il faut que l'installation apporte une plus-value agricole, que ce soit pour le bien-être animal ou la gestion du stress hydrique* », martèle celle qui siège également au conseil d'administration du Syndicat des énergies renouvelables. Un projet innovant est ainsi en cours dans les environs de Dijon, consistant en un parc solaire surélevé qui permettra de lancer une plantation d'arbres truffiers sous les panneaux. Celle qui pilote aujourd'hui le développement, la construction et l'exploitation des infrastructures solaires, éoliennes, hydroélectriques et agrivoltaïques en Métropole et dans les Outre-mers inaugura, en juillet, une installation de deux centrales agrivoltaïques sur les communes de Valforêt et de Chambœuf, en Côte-d'Or. Ce projet d'envergure d'un montant compris entre 25 et 27 M€ permettra, à terme, de couvrir la production annuelle de 26.700 habitants, soit « *dix fois plus que les premières installations de TotalEnergies dans la région datant de 2020* ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

